PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

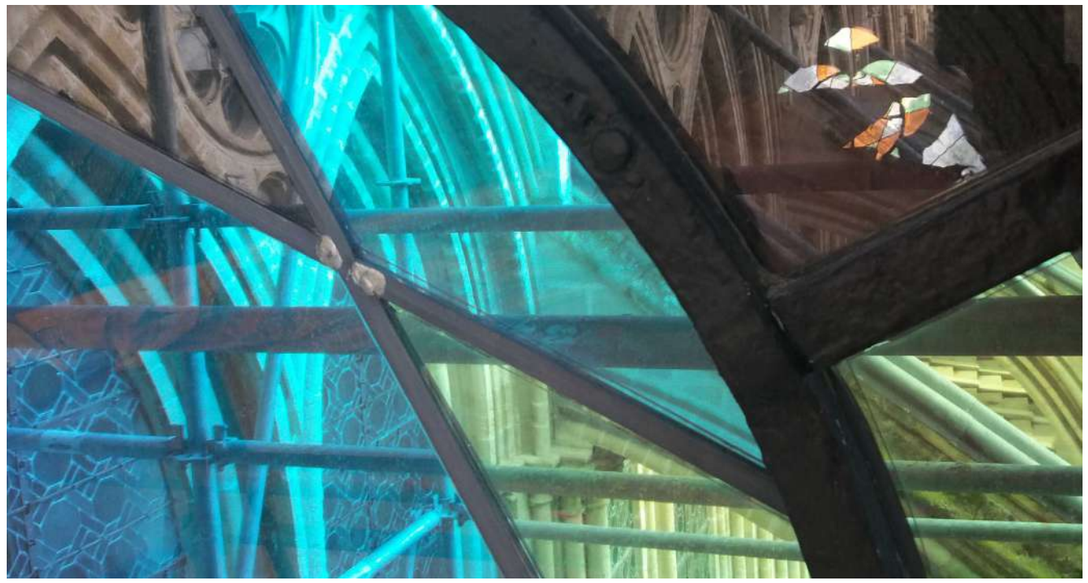

Mémento culturel de Normandie

2024

Introduction

La direction régionale des affaires culturelles de Normandie, service déconcentré du ministère de la Culture, est chargée de conduire, sous l'autorité du préfet de région, la politique culturelle de l'Etat en Normandie et dans les cinq départements de la région. Elle intervient notamment dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France.

Elle participe également à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques. Enfin, elle contribue à la recherche scientifique dans les domaines relevant de ses compétences et concourt à la diffusion des données publiques relatives à la culture en Normandie.

C'est le développement de ce dernier point qui a conduit les équipes de la Drac à concevoir et réaliser ce mémento culturel. Il s'agit d'un recueil de cartes qui a pour vocation de présenter synthétiquement la culture en Normandie auprès du grand public sous le prisme des missions et des actualités de la Drac de Normandie, à un instant donné.

Une première version du mémento a été finalisée au printemps 2022.

Cette seconde version - Mémento culturel de Normandie 2024 - a été élaborée à partir de données principalement produites en 2023 ou en 2022-2023 par l'ensemble des services de la Drac de Normandie. Ces derniers ont été associés à l'exploitation et la mise en forme cartographique de leurs données.

Le mémento se compose de trois parties.

La première partie, largement introductive, propose en cinq cartes un aperçu du territoire et donne quelques clés de lecture.

La deuxième partie présente le contexte de la culture en Normandie dans le domaine des patrimoines, de l'action culturelle, de la création et des industries culturelles. Y sont notamment cartographiés les lieux d'intérêts culturels et patrimoniaux, les monuments historiques, les entités archéologiques, lesquels participent à la richesse du territoire, mise en lumière par la Drac de Normandie et les acteurs culturels normands.

La troisième partie offre un focus particulier sur les actions et les actualités de la Drac de Normandie. Les politiques prioritaires, les opérations menées sur les patrimoines, les différents partenariats, les aides octroyées, les actions et manifestations menées au plus près des publics complètent la géographie culturelle de la Normandie.

Comme dans la précédente version, le mémento 2024 a été construit comme un outil pédagogique qui peut être consulté linéairement ou dans lequel des cartes thématiques peuvent être puisées.

Ainsi, chacune des cartes est indépendante. Leur mise en page est constante, avec une échelle unique et un texte éclairant sur la thématique proposée ou le rôle de la DRAC de Normandie dans celle-ci.

Une lecture dématérialisée est à privilégier. Néanmoins, le mémento est optimisé pour une impression au format A3, en recto-verso.

Pour en savoir plus sur les missions de la Drac de Normandie, vous êtes invité à consulter son site internet (www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie).

La base de données des lieux culturels en Normandie, élaborée par la Drac de Normandie, est interrogeable sous forme de cartographie dynamique depuis la plateforme des données ouvertes du Ministère de la culture : data.culture.gouv.fr.

Mémento culturel de Normandie 2024

Sommaire

Introduction 5
Sommaire 6

Partie 1 - Géographie du territoire normand **7**

L'occupation du sol 8
Les EPCI 9
Les aires d'attraction des villes 10
La population et les grands pôles urbains 11
Les communes de Normandie 12

Partie 2 - Eléments contextuels de la culture **13**

Les entités archéologiques recensées dans la carte archéologique nationale 14
Les emprises relevant de l'application du code du patrimoine (livres 5 et 6) 15
Les monuments historiques immeubles par typologie 16
Les monuments historiques objets 17
Les lieux culturels 18
Les lieux culturels par secteur culturel 19
Les labels et appellations dans le domaine des patrimoines et reconnaissances de l'Unesco 20
Les labels, appellations et classements dans le domaine de la création et des industries culturelles 21

Partie 3 - Actions et actualités de la Drac de Normandie **23**

Le pass Culture 24
Les micro-folies 25
Les opérations archéologiques préventives et programmées 26
Les dossiers instruits au titre de l'application du droit des sols 27
Les demandes d'autorisation et déclarations pour intervenir sur un monument historique 28
Les opérations de restauration menées sur les monuments historiques avec le soutien de la Drac 29
Les projets d'éducation artistique et culturelle pour les enfants et les jeunes normands 30
Les projets de territoire 31
Les projets de solidarité 32
Les contrats avec les collectivités territoriales dans le domaine de la lecture publique et de l'éducation artistique et culturelle : CTL, CDLI, CTEJ et CCT 33
Les structures et compagnies aidées par la Drac dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques 34
Les licences d'entrepreneur du spectacle vivant 35
Les manifestations culturelles 36
Les festivals 37
Les aides versées par la Drac 38

Mémento culturel de Normandie 2024

Partie 1 - Géographie du territoire normand

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

L'occupation du sol en Normandie

La Normandie, partagée entre terre et mer, est surtout caractérisée par des bocages, des grandes plaines et des grandes vallées.

A cheval sur le massif armoricain et le bassin sédimentaire, elle présente des paysages contrastés : dans sa moitié occidentale (roche ancienne), des paysages vallonnés et collines bocagères, avec une forte densité de cours d'eau. Et dans sa moitié orientale (roche sédimentaire), un relief de plaines et plateaux, aux cours d'eau plus rares.

Concernant l'occupation du sol, les secteurs forestiers sont relativement peu représentés en Normandie et sont surtout concentrés dans l'Eure.
Les prairies sont majoritairement présentes dans la moitié ouest de la région, dans l'est du Calvados et de l'Orne, et dans le Pays de Bray.
Les terres agricoles sont largement majoritaires bien qu'ayant diminué au profit des zones artificialisées (zones urbaines, industrielles, réseaux...), lesquelles se concentrent majoritairement sur l'axe Seine, l'agglomération caennaise et le long des 600 km de sa façade littorale.

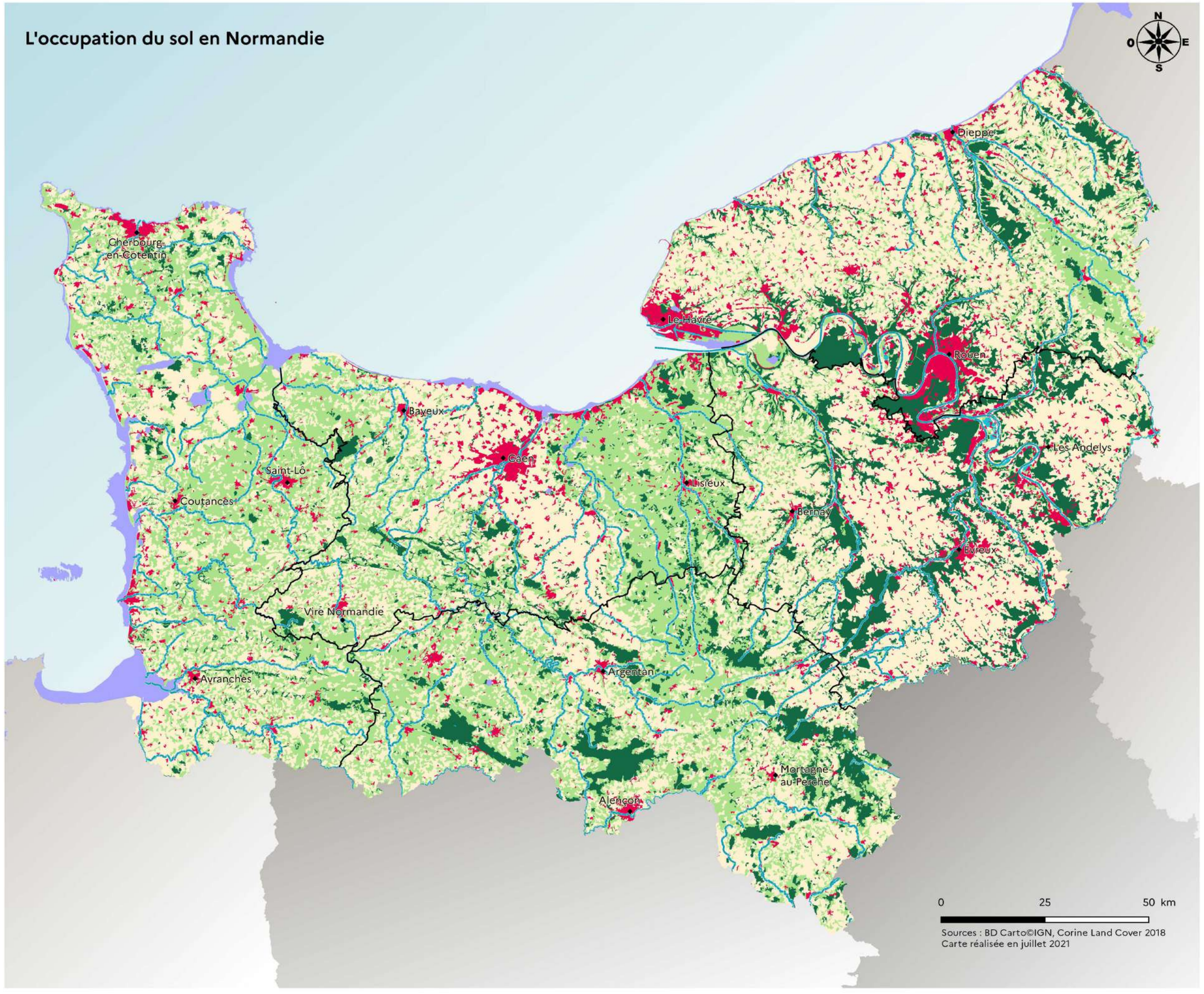

Les EPCI en Normandie

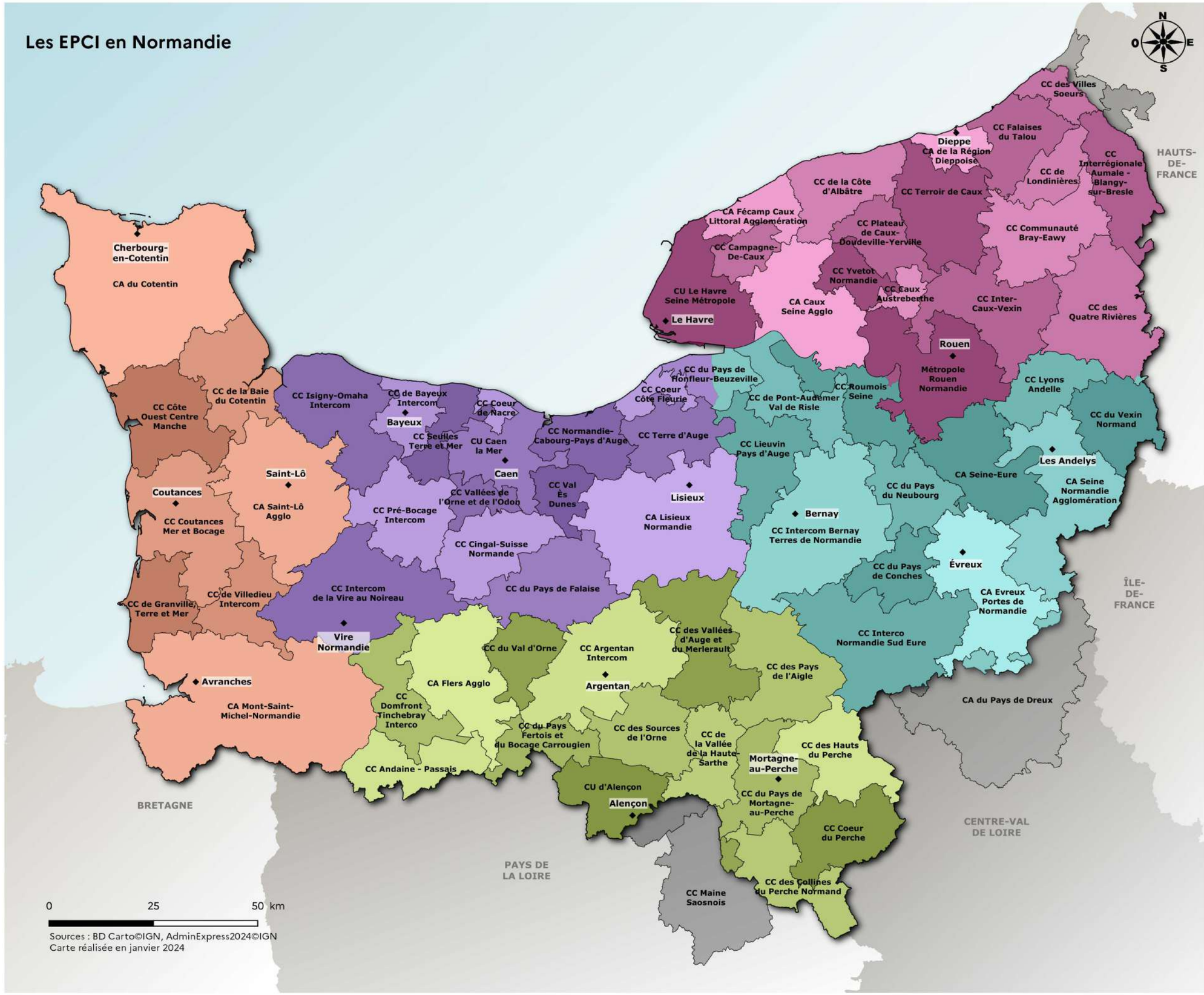

Sources : BD Carto©IGN, AdminExpress2024©IGN
Carte réalisée en janvier 2024

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

Au 1er janvier 2024, la Normandie comptait 71 EPCI sur ou à cheval sur son territoire. Parmi eux, 5 EPCI ne sont pas totalement normands (2 ont leur siège hors de Normandie).
Ces 71 EPCI regroupent 2805 communes dont 2652 sont normandes.

- Région limitrophe
- Calvados
- Eure
- Manche
- Orne
- Seine-Maritime
- EPCI
- Préfecture et sous-préfecture

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Selon l'Insee, « l'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Ce zonage succède au zonage en aires urbaines de 2010.
Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre. »

En Normandie, les aires d'attraction des villes regroupent neuf personnes sur dix. 39% de la population habite dans un pôle, 52%, dans une couronne.

- Aire d'attraction des villes
- Commune-centre
- Autre commune du pôle principal
- Commune de la couronne
- Commune hors attraction des villes

Taille des aires d'attraction

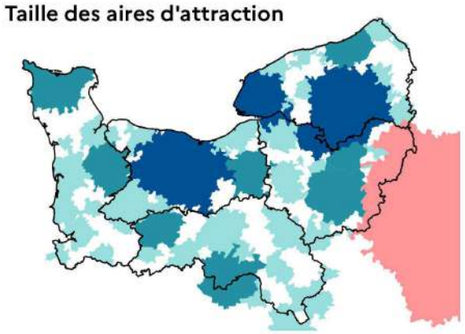

- < 50 000 habitants
- Entre 50 000 et 200 000 habitants
- Entre 200 000 et 700 000 habitants
- Aire de Paris

Les aires d'attraction des villes en Normandie

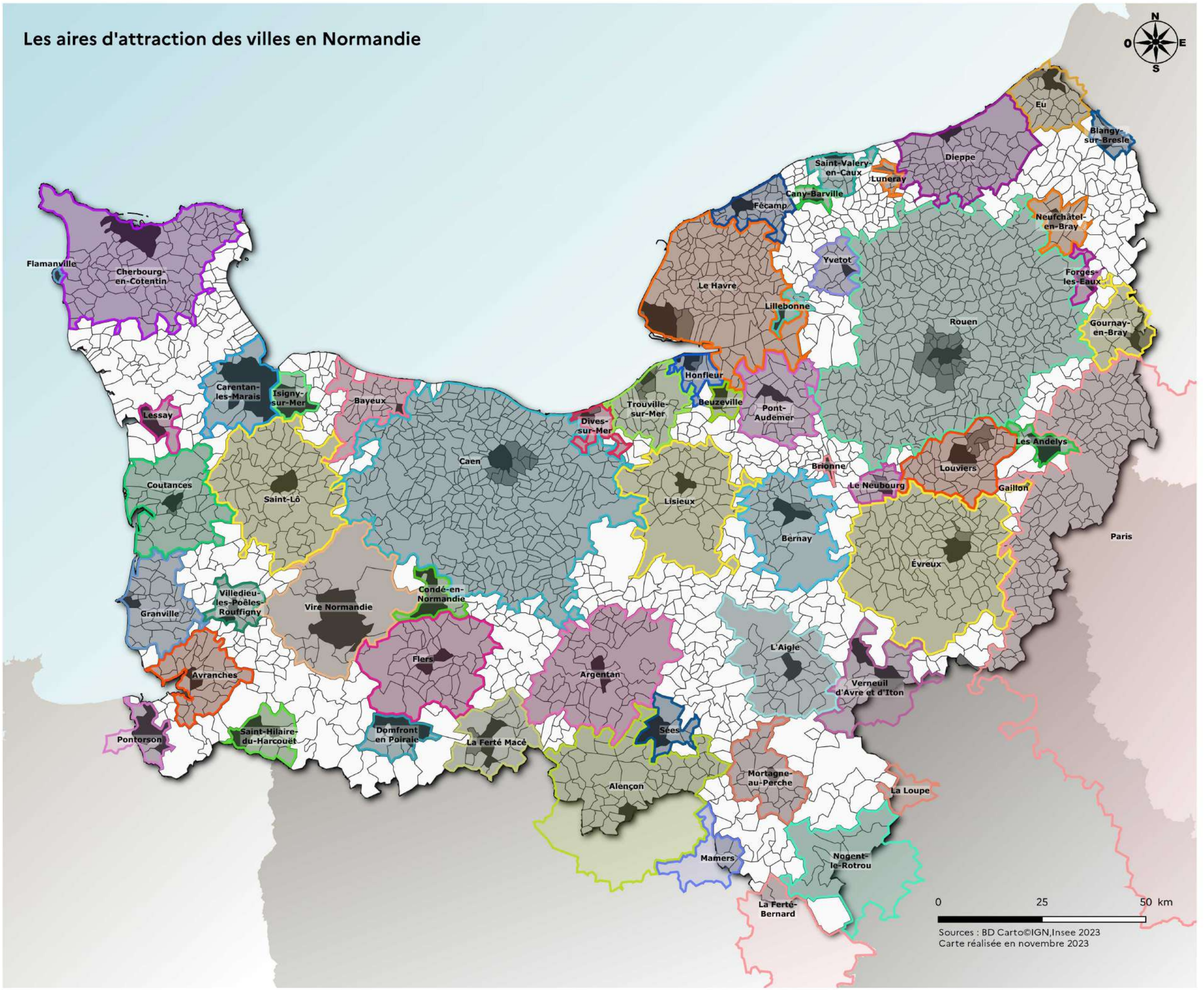

Sources : BD Carto©IGN,Insee 2023
Carte réalisée en novembre 2023

La population et les grands pôles urbains en Normandie

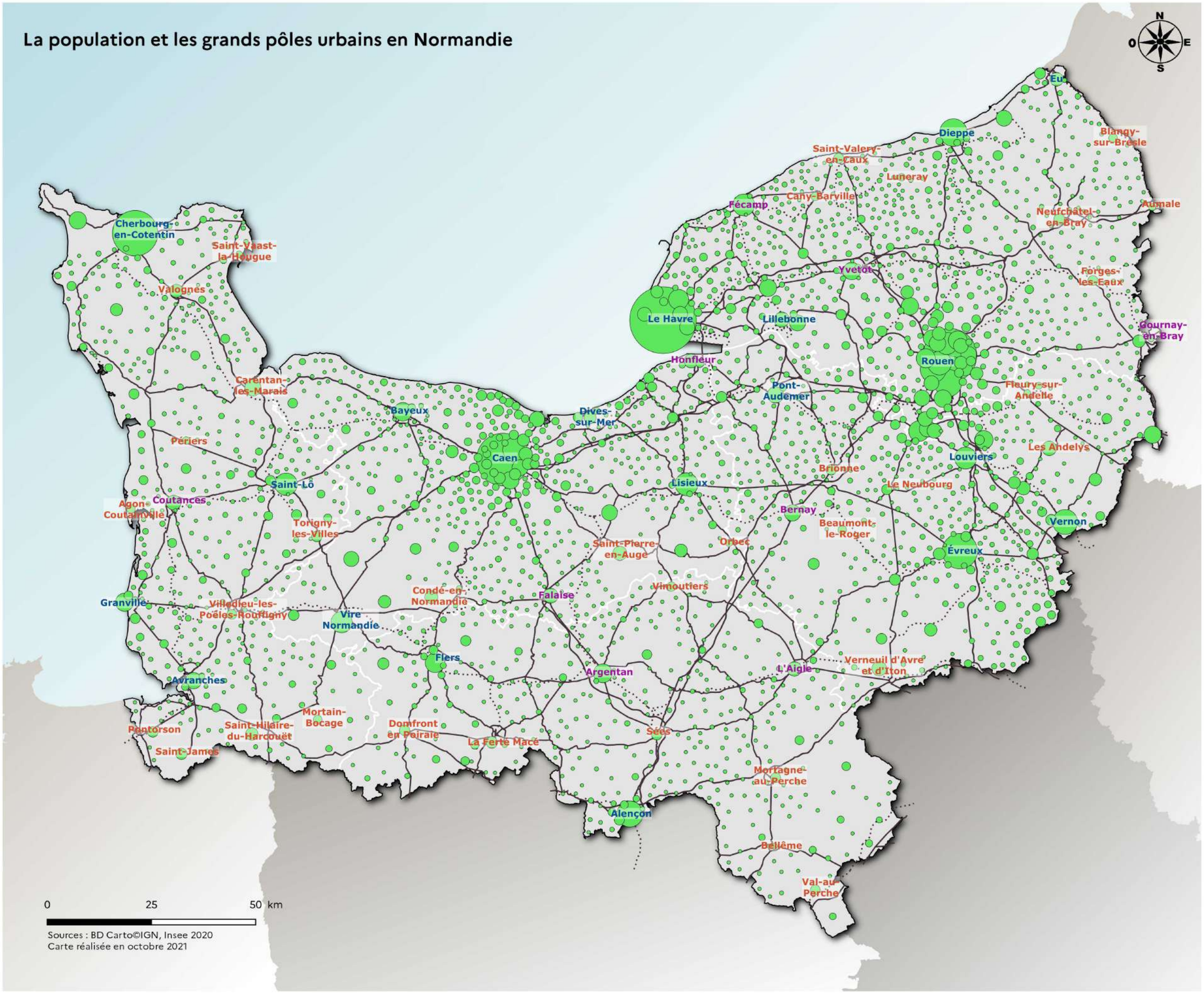

Sources : BD Carto©IGN, Insee 2020
Carte réalisée en octobre 2021

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Selon les estimations annuelles de la population de l'Insee, au 1er janvier 2020, la Normandie compte 3,3 millions d'habitants, soit 5,1 % de la population de la France métropolitaine.
La Normandie se situe ainsi au 10ème rang des régions françaises.

63% des normands vivent dans une commune de plus de 2000 habitants.

Depuis 2015, la population du territoire normand ne cesse de régresser perdant ainsi en moyenne 0,2 % par an.

Selon l'Insee, « le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain.
On distingue également des moyens pôles - unités urbaines de 5000 à 10000 emplois et les petits pôles - unités urbaines de 1500 à moins de 5000 emplois. »

Nombre d'habitants par commune :

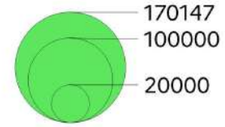

Caen — Grand pôle urbain
Bernay — Moyen pôle urbain
Sées — Petit pôle urbain

Route principale
Voie ferrée

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Les communes de Normandie

Depuis le 1er janvier 2020, la Normandie compte 2652 communes dont 2365 sont rurales (moins de 2000 habitants). Seules 130 communes ont plus de 4000 habitants.
7,6% des communes de France métropolitaine sont normandes.

Cette carte fait figurer certaines communes afin de faciliter leur repérage lors de la lecture du mémento : les préfectures, les sous-préfectures, les communes de plus de 4000 habitants, les pôles urbains ainsi que les communes mises en relief dans le mémento.

- ◆ Préfecture et sous-préfecture
- • Commune de plus de 4000 habitants, pôle urbain ou "commune-repère" pour le mémento

Calvados
Eure
Manche
Orne
Seine-Maritime
EPCI
Commune

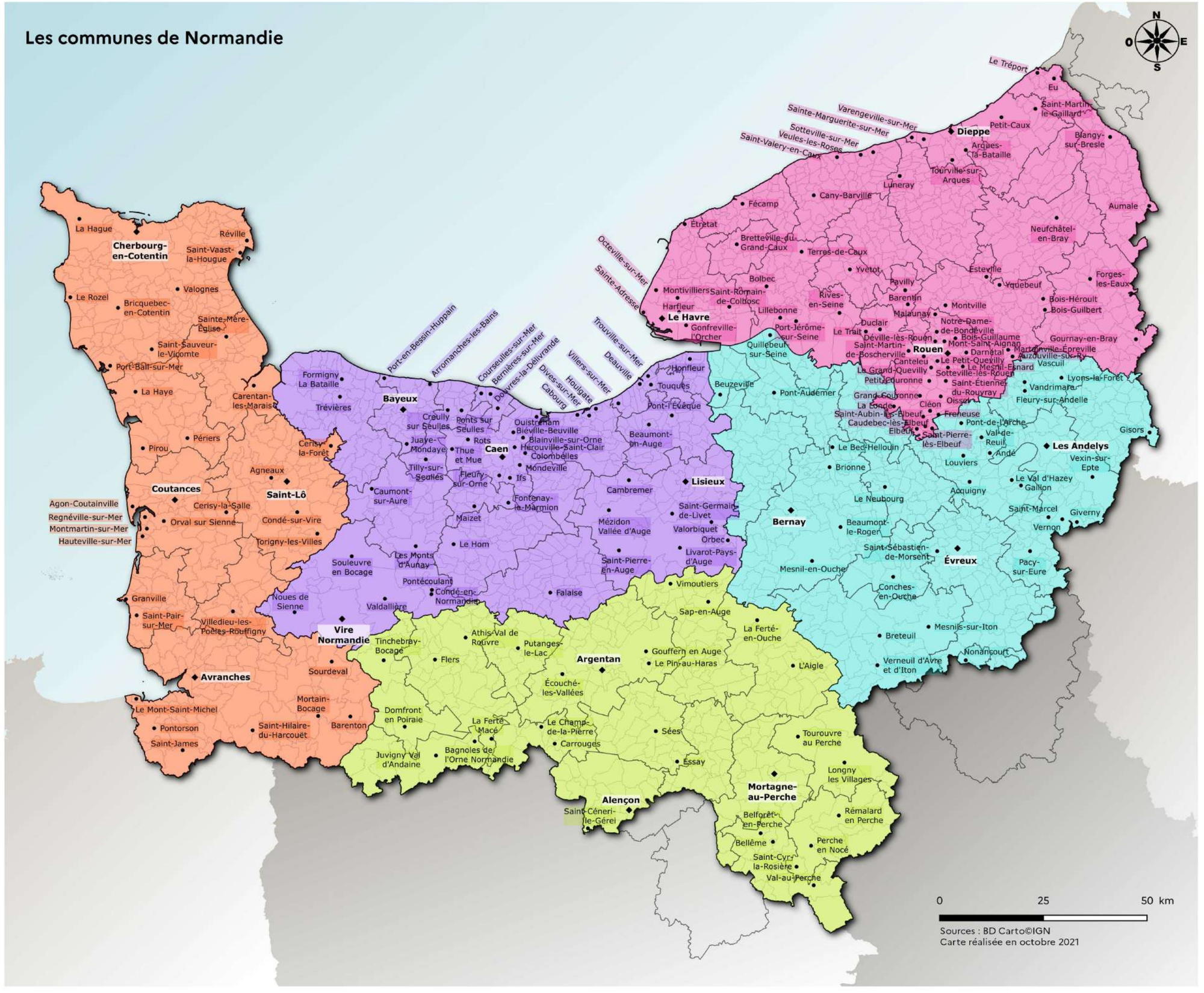

Mémento culturel de Normandie 2024

Partie 2 - Éléments contextuels de la culture

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

Les entités archéologiques recensées dans la carte archéologique nationale en Normandie

La carte archéologique est un inventaire informatisé national qui a pour objet de bien connaître le patrimoine archéologique afin de mieux le protéger. Elle est alimentée par les données issues de la bibliographie, des découvertes fortuites, des diverses prospections, des fouilles, des archives et des orthophotographies aériennes et satellitaires.

En Normandie, plus de 53 000 entités (sites ou indices de sites) ont été identifiées et répertoriées dans la carte archéologique.

Chronologie des entités :

- Préhistoire
- Protohistoire
- Gallo-romain
- Moyen Âge
- Moderne/contemporain
- Indéterminé

Département normand

Préfecture et sous-préfecture

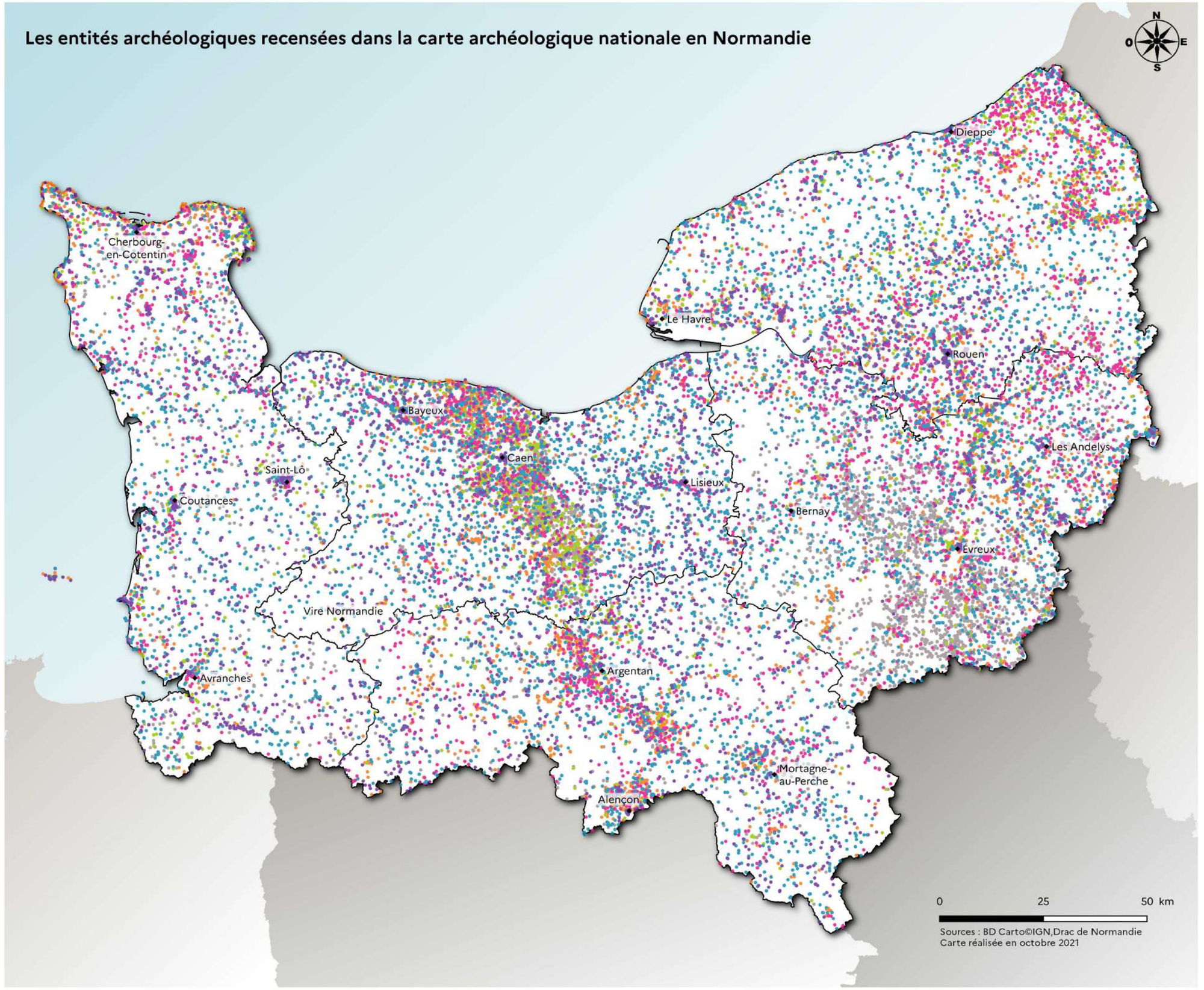

Les emprises relevant de l'application du code du patrimoine (livres 5 et 6) en Normandie

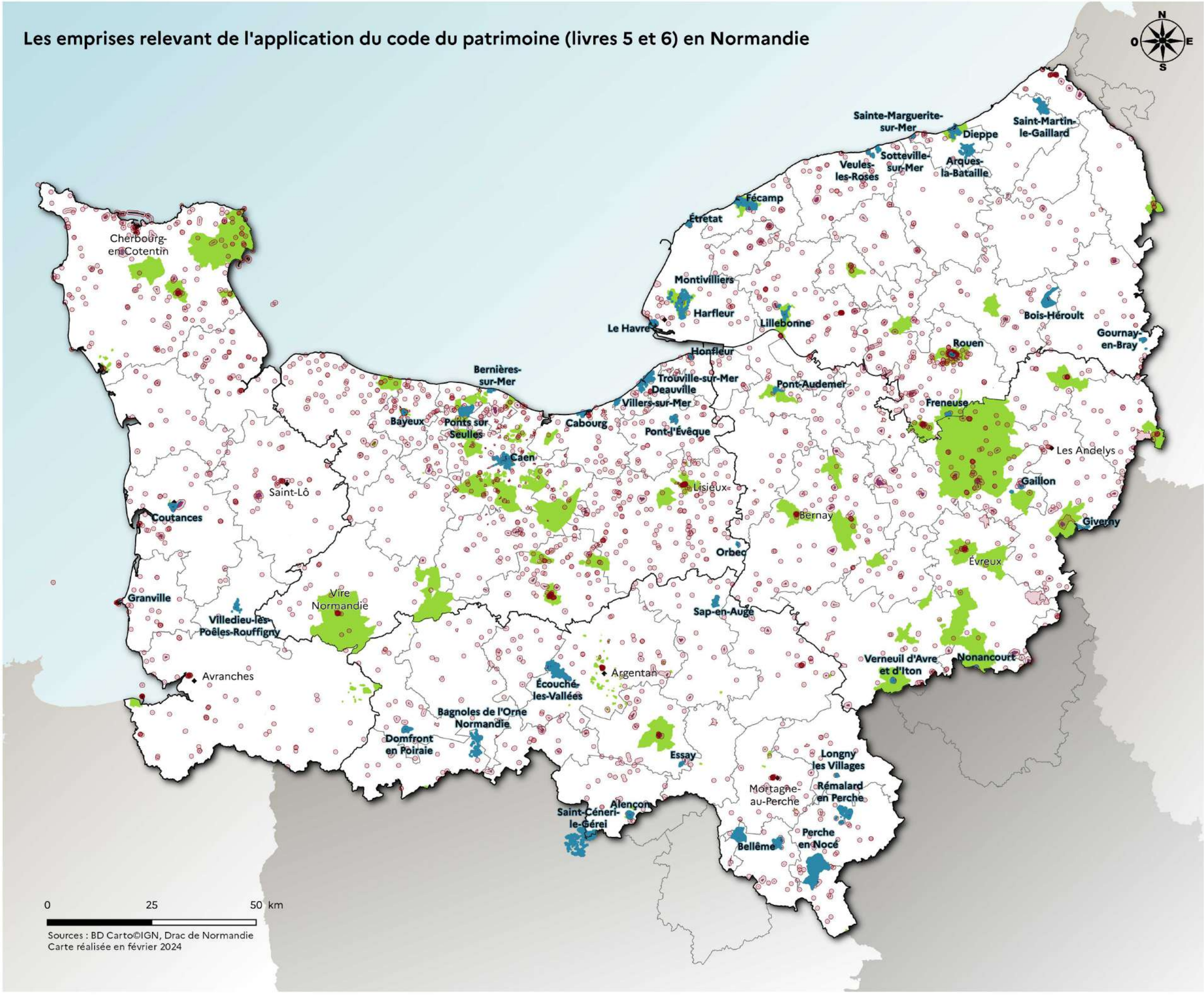

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Les emprises relevant de l'application du code du patrimoine comprennent :

- Les abords des monuments historiques. La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit "délimité" c'est-à-dire adapté aux enjeux spécifiques. À défaut, la protection s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci.

- Les sites patrimoniaux remarquables (SPR). Ils sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »

- Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) : elles visent à assurer l'information des aménageurs et à prévenir les risques d'impacts de projets de travaux et d'aménagement sur le patrimoine archéologique.

Dans chacune de ces emprises, pour tout projet, l'avis des services de la Drac de Normandie est requis.

- Monument historique
- Abords des monuments historiques
- Site patrimonial remarquable
- Zone de présomption de prescription archéologique

- Département normand
- EPCI
- Préfecture et sous-préfecture

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Les monuments historiques immeubles par typologie en Normandie

Un monument historique est un immeuble (bâti ou non bâti : parc, jardin, grotte…) ou un objet mobilier (meuble ou immeuble par destination) recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger pour son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique afin qu'il soit conservé, restauré et mis en valeur.

La Normandie compte plus de 3000 immeubles protégés au titre des monuments historiques, inscrits ou classés, depuis 1840.

Nombre de monuments historiques immeubles par EPCI :

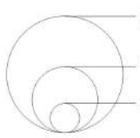

Typologie :

- Architecture domestique et de jardin
- Architecture religieuse
- Architecture publique
- Archéologie
- Architecture militaire
- Architecture agricole et commerciale
- Architecture industrielle et artisanale
- architecture funéraire et commémorative
- Architecture de culture, recherche, sport, loisir
- Autre

Les graphiques circulaires sont à lire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

- Département normand
- EPCI

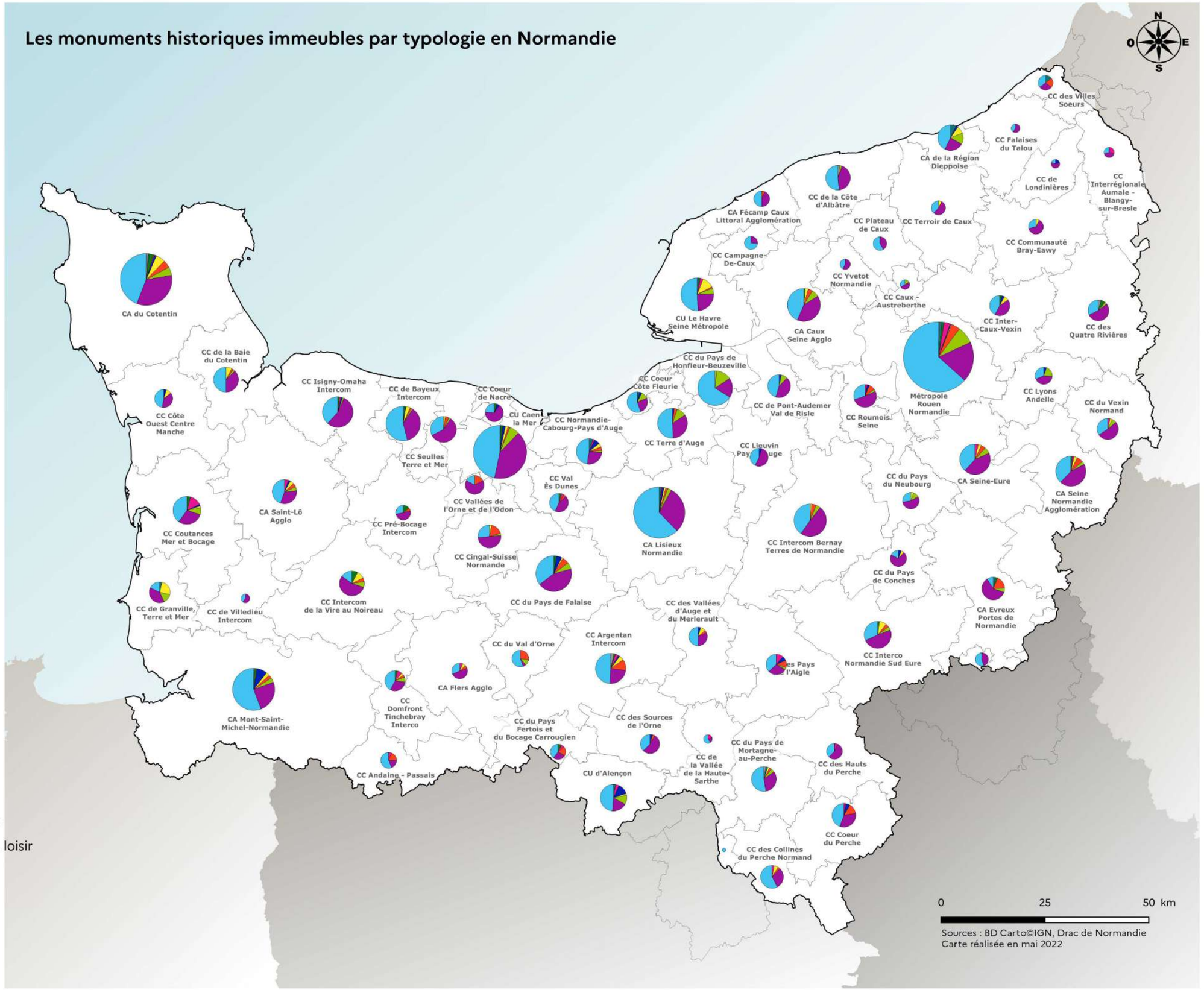

Sources : BD Carto©IGN, Drac de Normandie
Carte réalisée en mai 2022

Les monuments historiques objets en Normandie

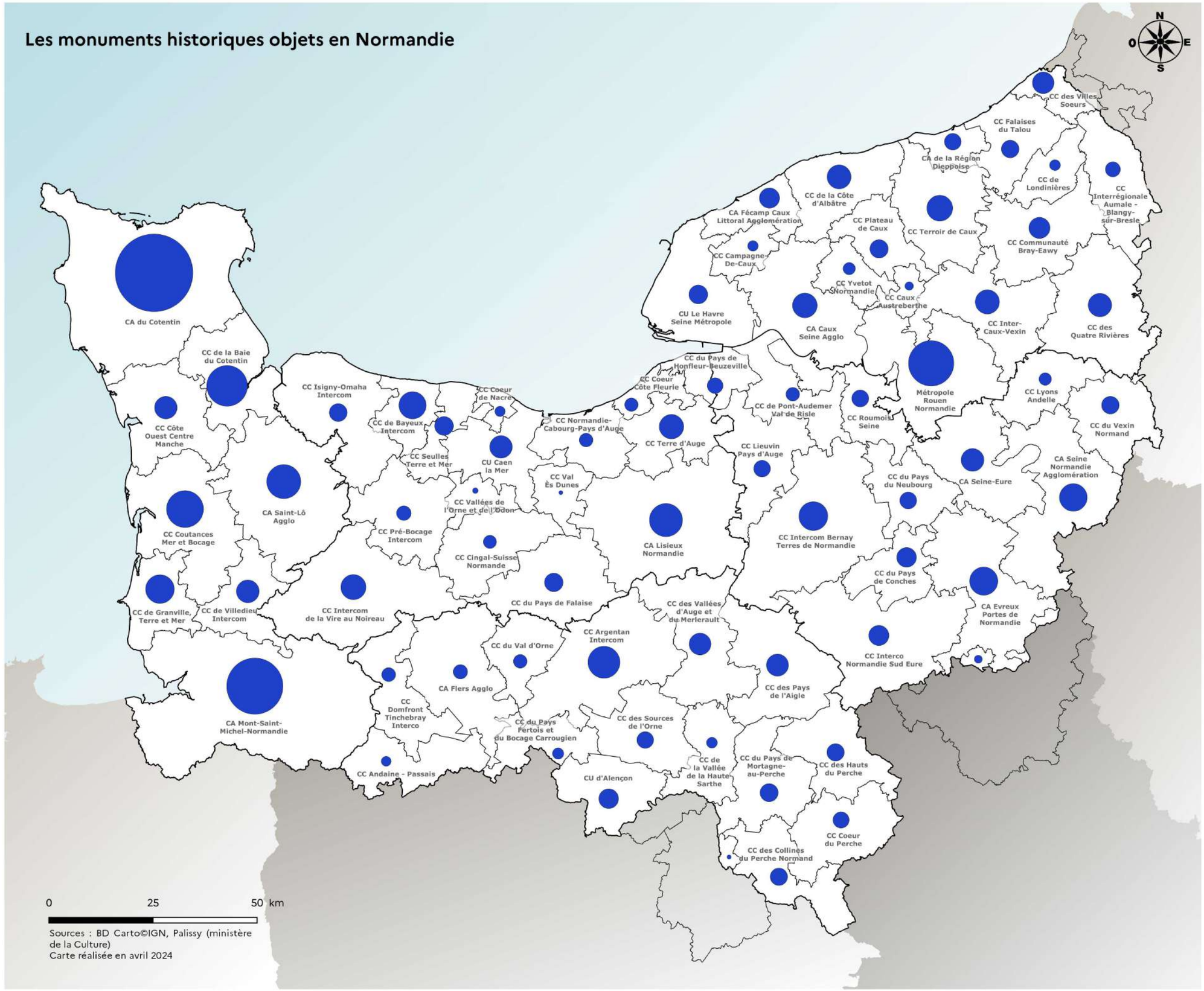

Sources : BD Carto©IGN, Palissy (ministère de la Culture)
Carte réalisée en avril 2024

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Un monument historique est un immeuble (bâti ou non bâti : parc, jardin, grotte…) ou un objet mobilier (meuble ou immeuble par destination) recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger pour son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique afin qu'il soit conservé, restauré et mis en valeur.

La Normandie compte plus de 26000 objets protégés au titre des monuments historiques, inscrits ou classés, depuis 1840.
Ils sont d'une grande diversité : sculptures, peintures, décors peints, ensembles mobiliers (retables, boiseries…), orfèvreries et arts du métal, vitraux, textiles (tapisseries, paramentiques…), arts graphiques, photographie, instruments de musique (orgues, cloches, pianos, harmoniums), véhicules (avions, voitures, bateaux…), éléments de mobilier…

Nombre de monuments historiques objets par territoire d'EPCI (Palissy) :

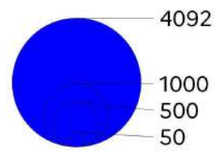

Département normand
EPCI

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Les lieux culturels en Normandie

La Drac de Normandie a recensé l'ensemble des lieux culturels sur son territoire. Cette carte montre leur répartition par commune.

On retrouve les structures labellisées, les lieux de diffusion, les compagnies conventionnées, l'enseignement artistique, les bibliothèques publiques, les librairies labellisées, les cinémas, les musées, les maisons des illustres, les jardins remarquables, dans les domaines du spectacle vivant, du livre, du cinéma, des arts plastiques et des patrimoines…

Les monuments historiques n'y figurent pas.

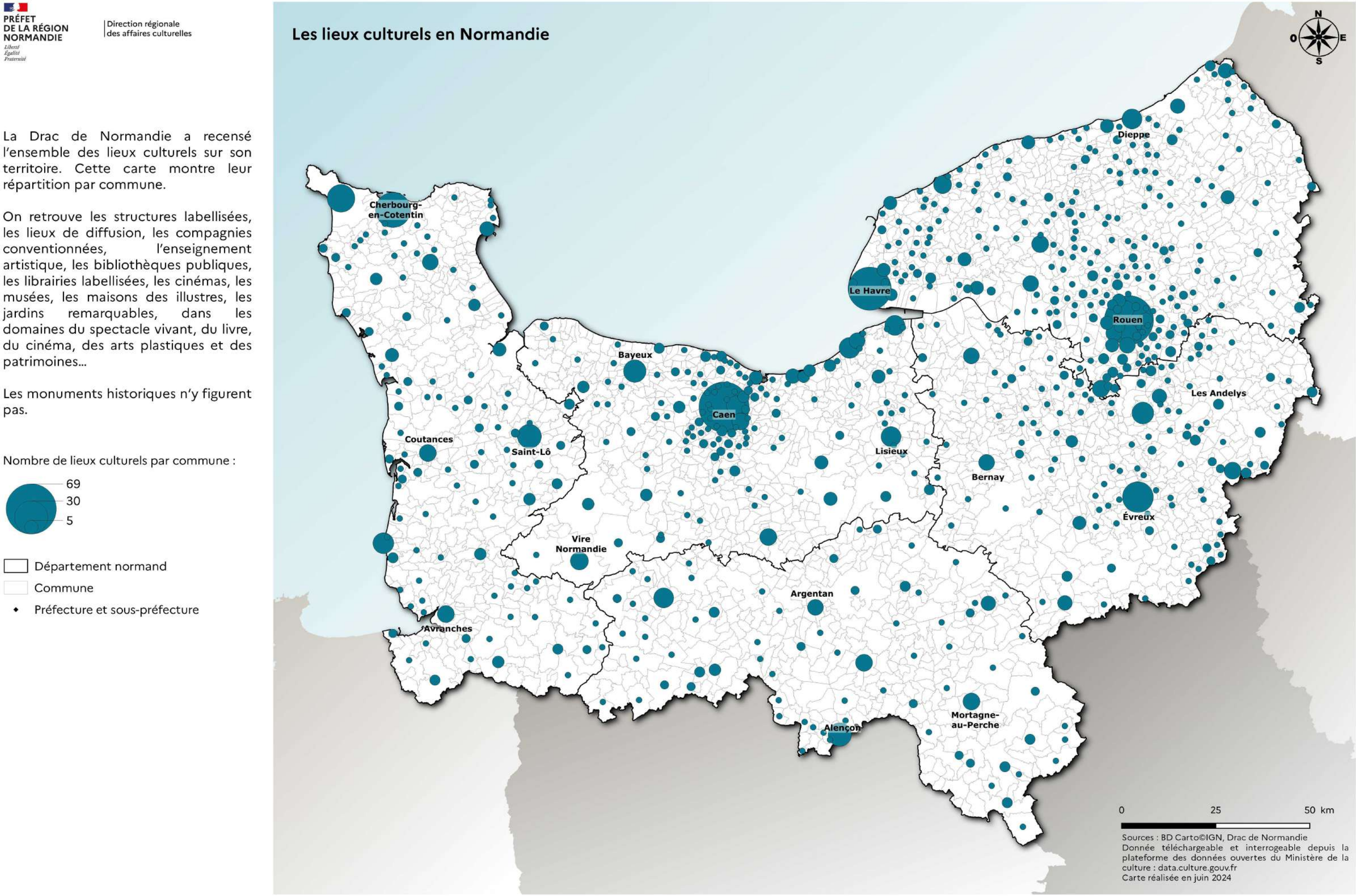

Les lieux culturels par secteur culturel en Normandie

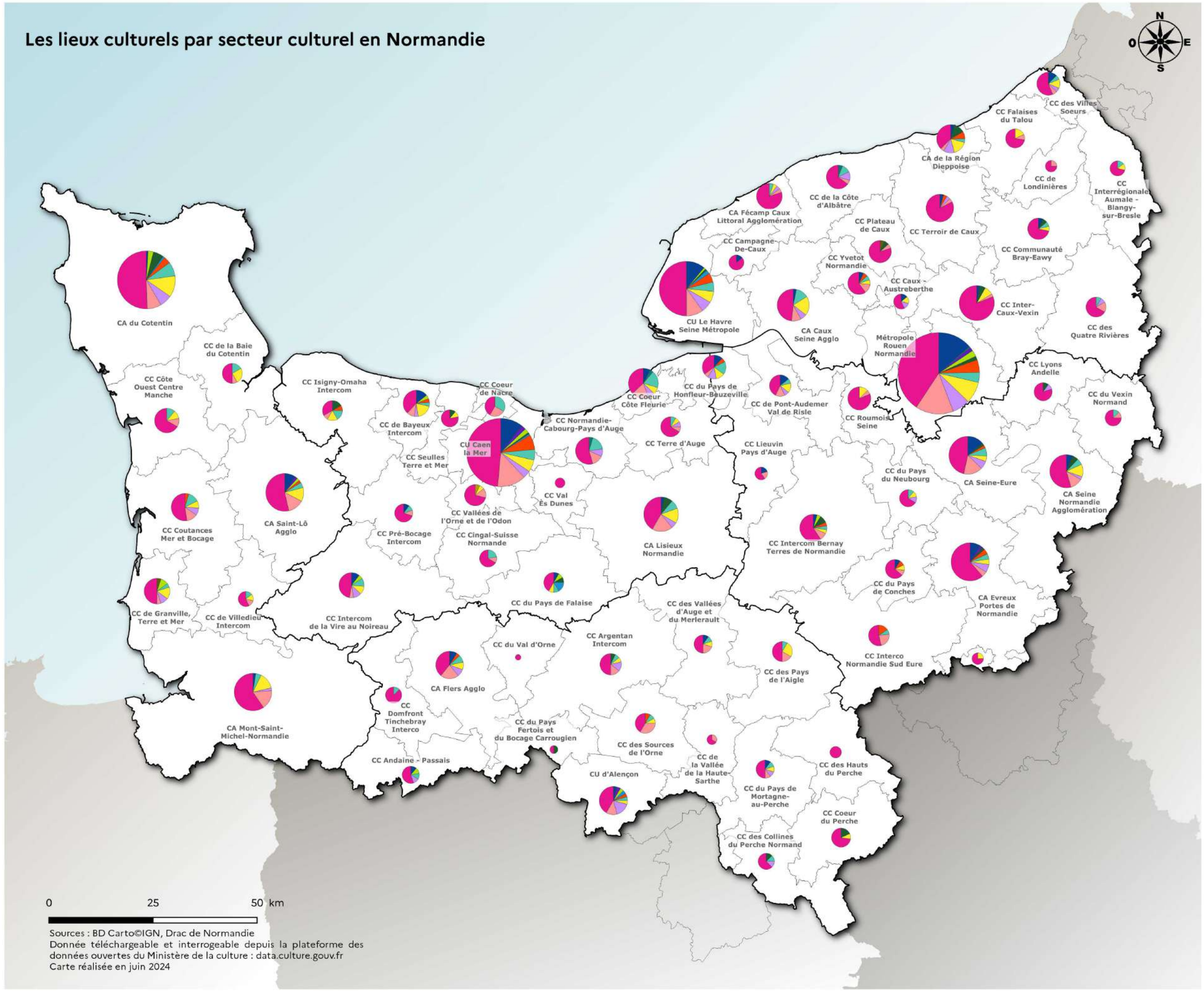

Sources : BD Carto©IGN, Drac de Normandie
Donnée téléchargeable et interrogeable depuis la plateforme des données ouvertes du Ministère de la culture : data.culture.gouv.fr
Carte réalisée en juin 2024

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Cette carte reprend les lieux culturels déjà cartographiés sur la carte de gauche, en les représentant par secteur culturel à l'échelle du territoire des EPCI.

Nombre de lieux culturels par territoire d'EPCI :

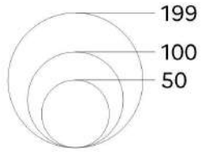

Secteur culturel :

- Livre et lecture
- Musique
- Théâtre et arts associés
- Musée
- Cinéma
- Arts plastiques
- Danse
- Jardin
- Cirque et arts de la rue
- Architecture
- Photographie
- Archéologie
- Ethnologie
- Pluridisciplinaire

Les graphiques circulaires sont à lire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

- Département normand
- EPCI

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Les labels et appellations dans le domaine des patrimoines, et reconnaissances de l'Unesco en Normandie

Le ministère de la Culture a créé ou a été à l'initiative de la création de plusieurs labels, appellations et classements afin de valoriser la diversité culturelle et patrimoniale. Ils sont attribués sur la base de critères spécifiques.

Ces dispositifs de valorisation permettent entre autres d'obtenir une meilleure visibilité notamment dans les documents de communication du ministère, une éventuelle signalisation routière spécifique, un soutien technique et financier de la Drac.

Label et appellation dans le domaine des patrimoines :

- Centre culturel de rencontres*
- Architecture contemporaine remarquable*
- Jardin remarquable*
- Maison des illustres*
- Musée de France**
- Ethnopôle*
- Ville ou Pays d'Art et d'Histoire (VPAH)*

Reconnaissance de l'Unesco :

- Bien culturel inscrit sur la liste du patrimoine mondial***
- Candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial
- Bien inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité***
- Bien inscrit au registre "Mémoire du monde"***
- Réseau des villes créatives***

*Label **Appellation ***Reconnaissance*

Les pictogrammes se chevauchant peuvent être légèrement déplacés, en regroupement de forme carrée, afin d'être visibles.

- Département normand
- EPCI

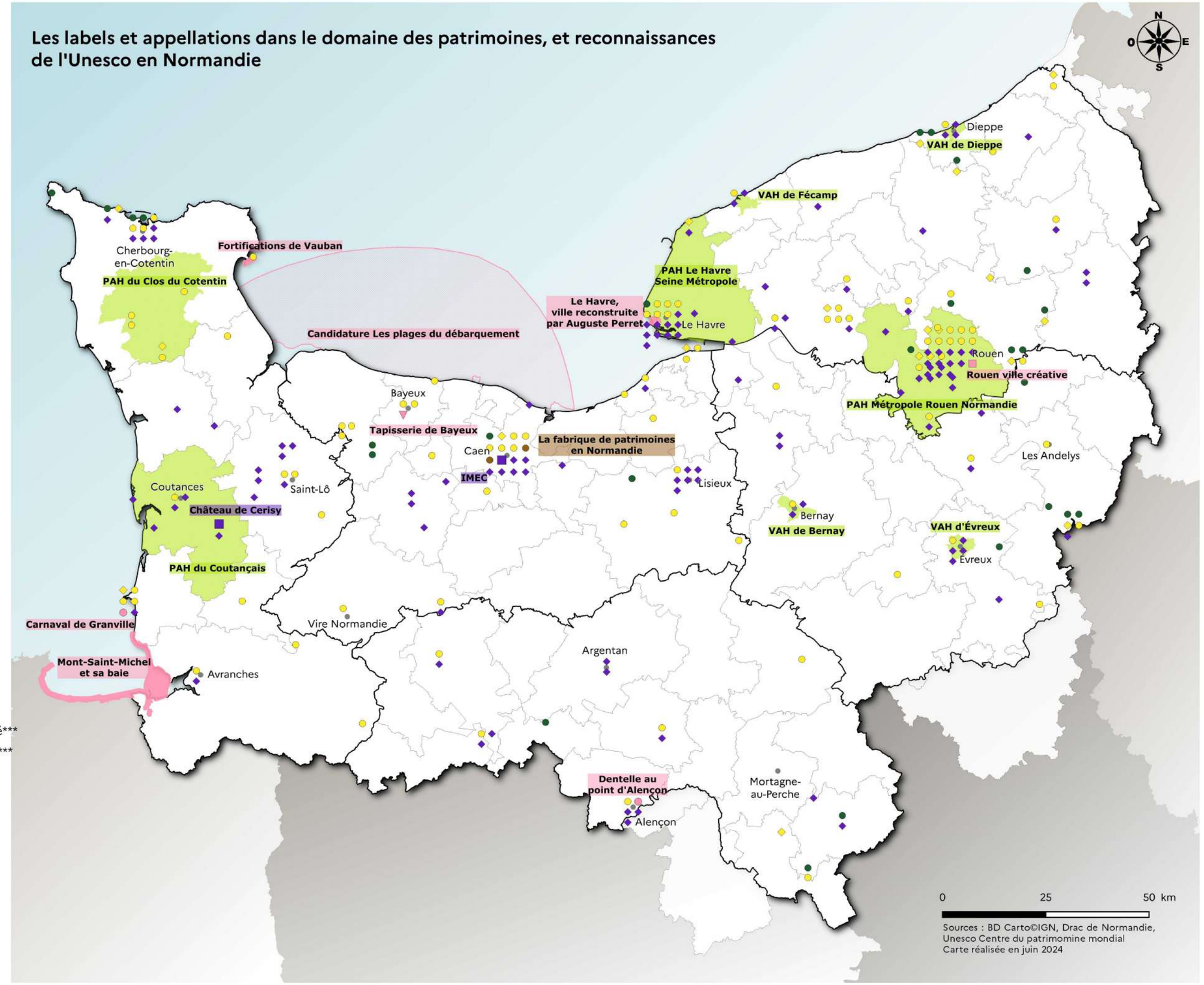

Les labels, appellations et classements dans le domaine de la création et des industries culturelles en Normandie

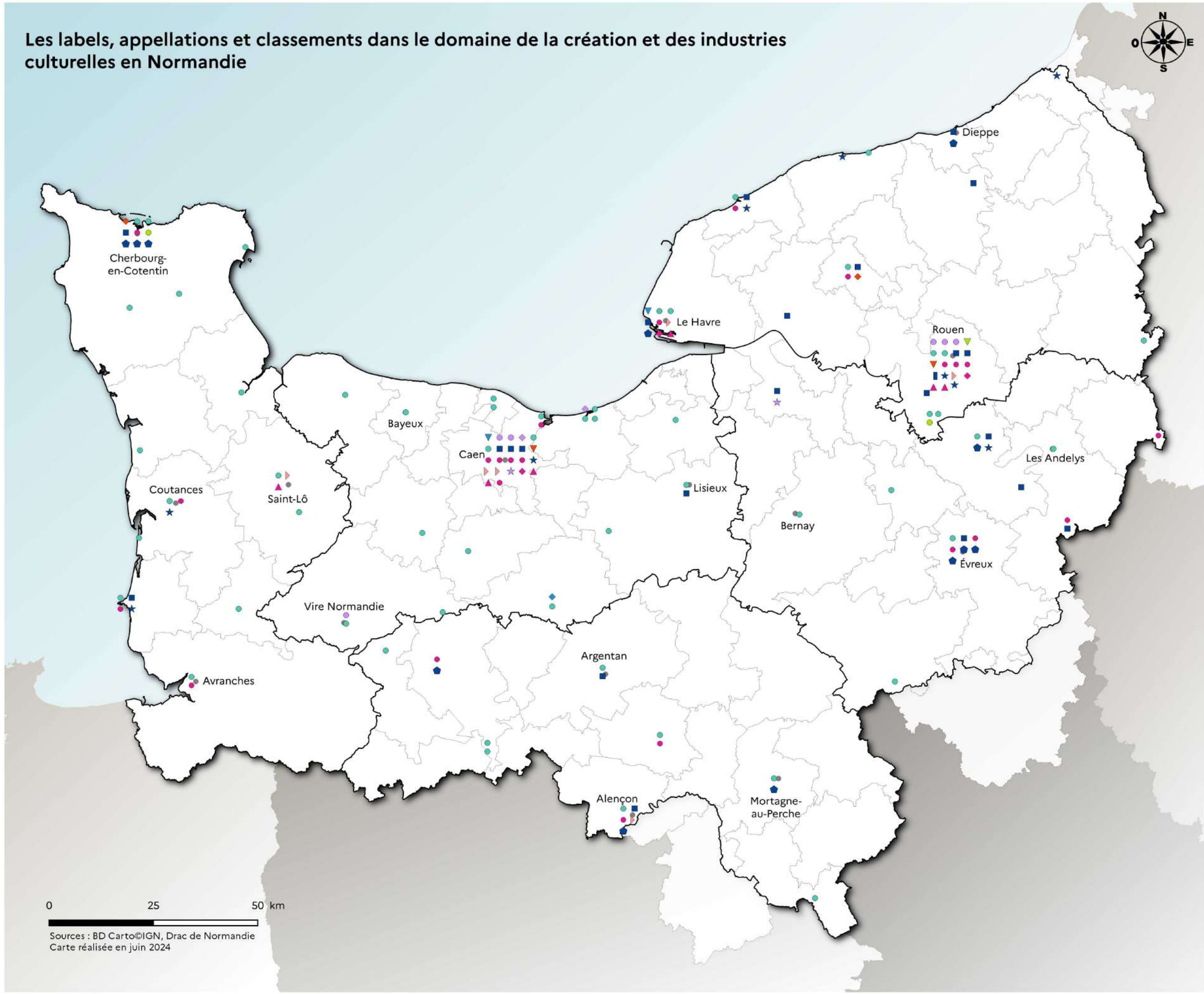

Sources : BD Carto©IGN, Drac de Normandie
Carte réalisée en juin 2024

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Le ministère de la Culture a créé ou a été à l'initiative de la création de plusieurs labels, appellations et classements afin de valoriser la diversité culturelle et patrimoniale. Ils sont attribués sur la base de critères spécifiques.

Ces dispositifs de valorisation permettent entre autres d'obtenir une meilleure visibilité notamment dans les documents de communication du Ministère, une éventuelle signalisation routière spécifique, un soutien technique et financier de la Drac.

Secteur culturel :

- Pluridisciplinaire
- Arts plastiques
- Cinéma
- Cirque et arts de la rue
- Danse
- Livre et lecture
- Musique
- Théâtre et arts associés

Label, appellation et classement dans le domaine de la création et des industries culturelles :

- Théâtre lyrique d'intérêt national*
- Scène nationale*
- Scène conventionnée d'intérêt national**
- Conservatoire classé***
- Fonds régional d'art contemporaine* (Frac)
- Centre d'art contemporain d'intérêt national*
- Cinéma d'art et d'essai***
- Pôle national des arts du cirque*
- Centre national des arts de la rue et de l'espace public*
- Centre chorégraphique national*
- Centre de développement chorégraphique*
- Librairie indépendante de référence* (LIR)
- Bibliothèque numérique de référence*
- Premières pages*
- Scène de musiques actuelles*
- Centre dramatique national*
- Centre national de la marionnette

**Label **Appellation ***Classement*

Les pictogrammes se chevauchant peuvent être légèrement déplacés, en regroupement de forme carrée, afin d'être visibles.

- Département normand
- EPCI

Mémento culturel de Normandie 2024

Partie 3 - Actions et actualités de la Drac de Normandie

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Le pass Culture en Normandie

pass Culture

Le pass Culture est un dispositif numérique conçu par le ministère de la Culture pour permettre aux jeunes d'accéder à une offre culturelle diversifiée en leur faisant bénéficier d'un crédit.
Son objectif est notamment de promouvoir la diversité culturelle et la pratique artistique, dans la continuité des actions de médiation culturelle et des programmes d'éducation artistique proposés.

En Normandie, le pass Culture est déployé depuis mai 2021. S'adressant initialement aux jeunes de 18 ans, ce dispositif a été élargi à tous les adolescents de 15 à 17 ans. Ces derniers bénéficient d'une part individuelle (avec un montant attribué en fonction de l'âge) et d'une part collective (engagée par l'établissement scolaire).

Depuis le début de l'expérimentation, ce sont plus de 179 000 jeunes normands qui ont bénéficié du pass Culture (part individuelle). Et 570 établissements ont engagé au moins une action collective en 2023-2024.

- Part individuelle des jeunes de 15-17 ans
- Part individuelle des jeunes de 18-20 ans
- Part collective

Montant dépensé :

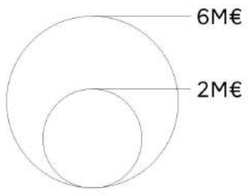

Département normand

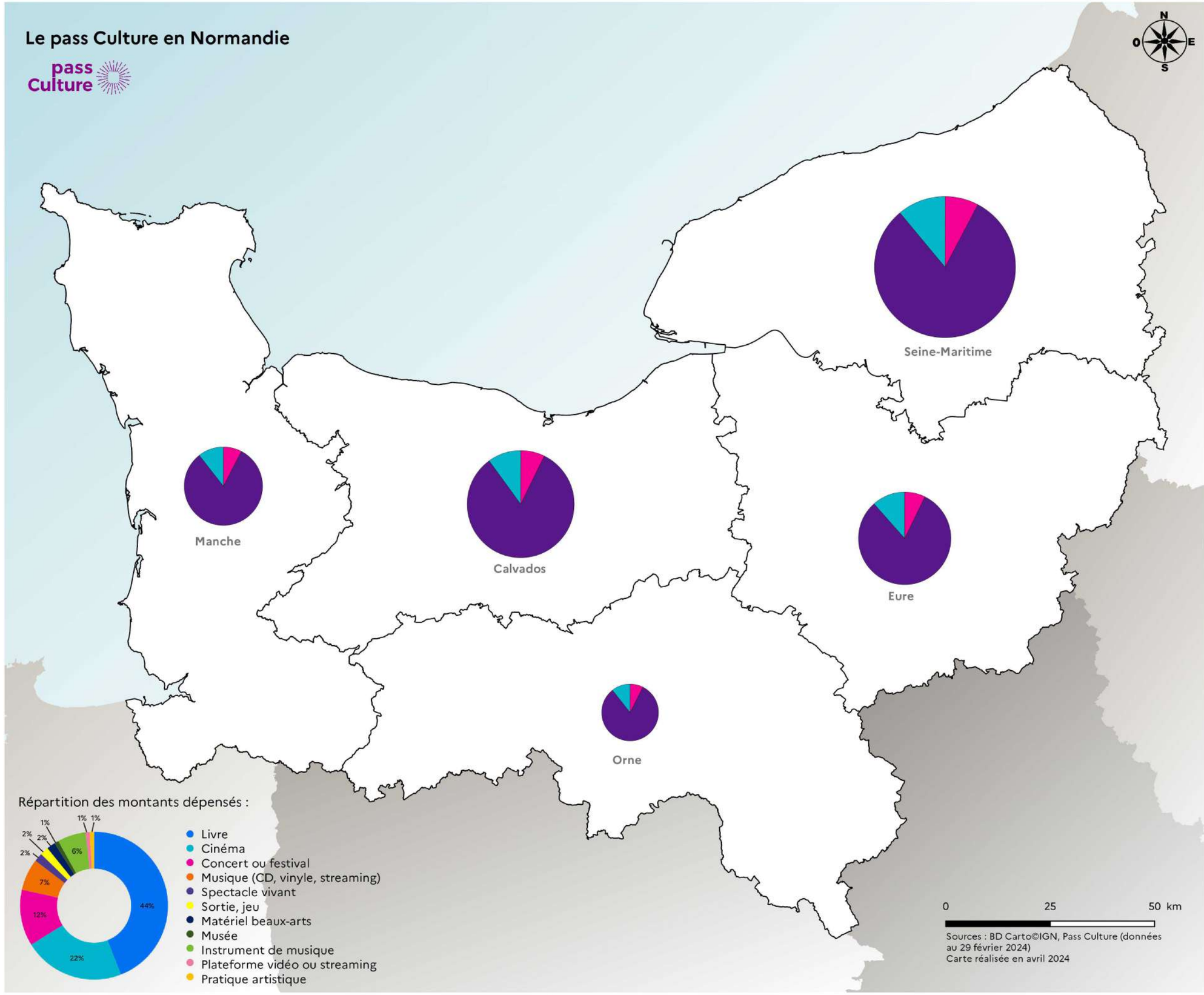

Les micro-folies en Normandie

MICRO-FOLIE

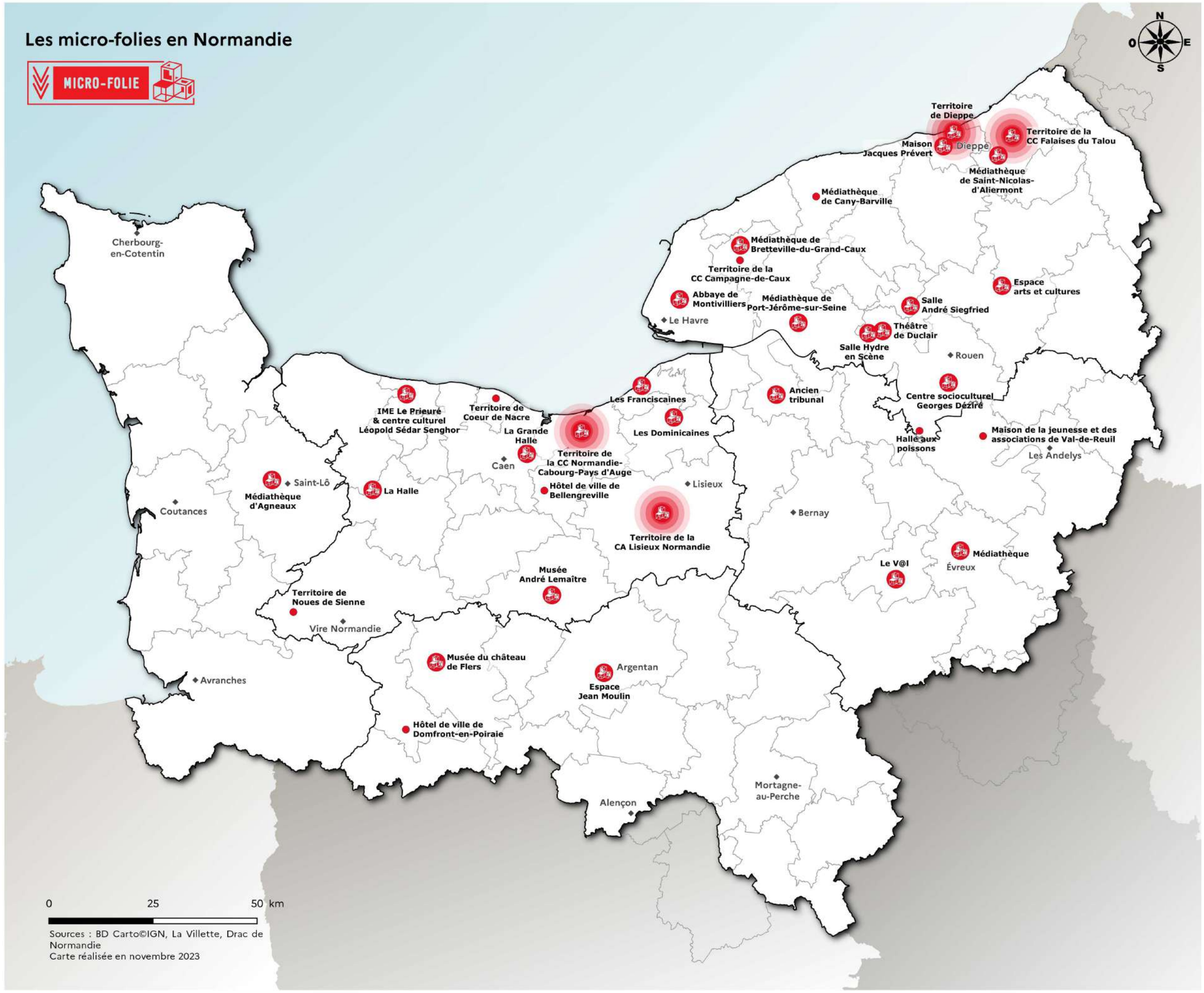

Sources : BD Carto©IGN, La Villette, Drac de Normandie
Carte réalisée en novembre 2023

Micro-folie fixe ouverte

Micro-folie mobile ouverte

Micro-folie engagée

Département normand

EPCI

Préfecture et sous-préfecture

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Une micro-folie est un dispositif de musée numérique qui s'adresse à tous les publics.
Elle peut s'implanter dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial, centre commercial ...), être intégrée à un programme neuf ou être mobile.
La Villette coordonne ce projet porté par le ministère de la Culture.

A deux pas de chez lui, le visiteur peut ainsi partir à la découverte de chefs d'œuvre issus des collections des grands musées nationaux, numérisés en très haute définition, en libre accès ou accompagné d'un médiateur culturel.

En 2023, 23 micro-folies sont ouvertes et 8 sont en projet, en Normandie.

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

La Drac étudie, protège, conserve et assure la promotion du patrimoine archéologique.

Ainsi, elle prescrit et contrôle les opérations d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles) rendues nécessaires par les opérations d'aménagement de l'espace. Elle instruit les autorisations d'opération.

Par ailleurs, elle coordonne l'archéologie programmée qui est un mode de recherche archéologique engagé à des fins de connaissances et de recherches scientifiques.

Type d'opérations (2022-2023) :

- Sondage
- Fouille programmée
- Opération préventive de diagnostic
- Fouille préventive
- Etude bâti
- Projet collectif de recherche
- Etude documentaire
- Programme d'analyses
- Prospection avec matériel spécialisé
- Prospection au détecteur de métaux
- Prospection diachronique
- Prospection thématique

Les pictogrammes se chevauchant peuvent être légèrement déplacés, en regroupement de forme carrée, afin d'être visibles.

- ZPPA (zone de présomption de prescription archéologique)
- Département normand
- EPCI
- Préfecture et sous-préfecture

Les opérations archéologiques préventives et programmées en Normandie

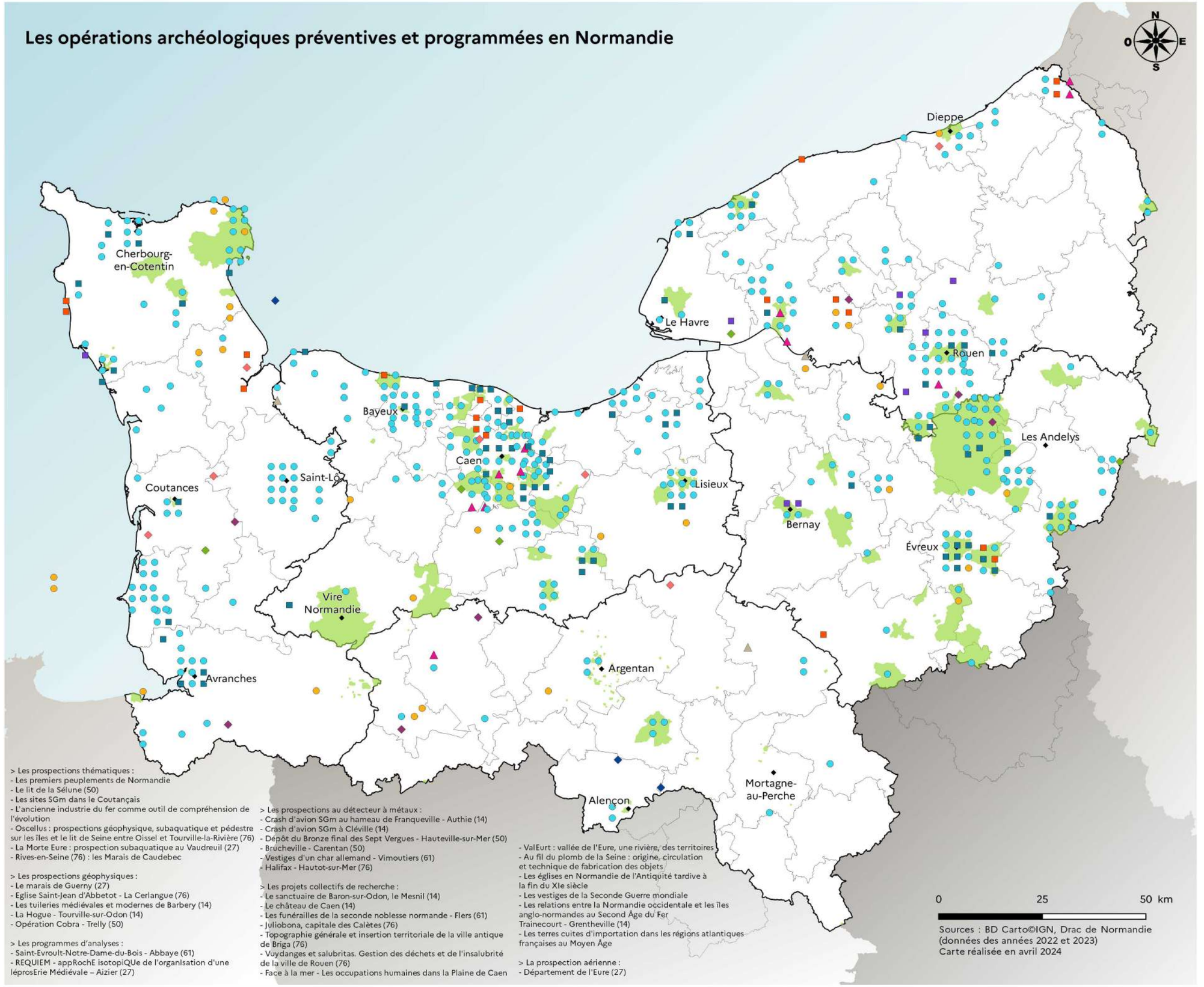

> Les prospections thématiques :
- Les premiers peuplements de Normandie
- Le lit de la Sélune (50)
- Les sites SGm dans le Coutançais
- L'ancienne industrie du fer comme outil de compréhension de l'évolution
- Oscellus : prospections géophysique, subaquatique et pédestre sur les îles et le lit de Seine entre Oissel et Tourville-la-Rivière (76)
- La Morte Eure : prospection subaquatique au Vaudreuil (27)
- Rives-en-Seine (76) : les Marais de Caudebec

> Les prospections géophysiques :
- Le marais de Guerny (27)
- Eglise Saint-Jean d'Abbetot - La Cerlangue (76)
- Les tuileries médiévales et modernes de Barbery (14)
- La Hogue - Tourville-sur-Odon (14)
- Opération Cobra - Trelly (50)

> Les programmes d'analyses :
- Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois - Abbaye (61)
- REQUIEM - appRochE isotopiQUe de l'organIsation d'une léprosErie Médiévale – Aizier (27)

> Les prospections au détecteur à métaux :
- Crash d'avion SGm au hameau de Franqueville - Authie (14)
- Crash d'avion SGm à Cléville (14)
- Dépôt du Bronze final des Sept Vergues - Hauteville-sur-Mer (50)
- Brucheville - Carentan (50)
- Vestiges d'un char allemand - Vimoutiers (61)
- Halifax - Hautot-sur-Mer (76)

> Les projets collectifs de recherche :
- Le sanctuaire de Baron-sur-Odon, le Mesnil (14)
- Le château de Caen (14)
- Les funérailles de la seconde noblesse normande - Flers (61)
- Juliobona, capitale des Calètes (76)
- Topographie générale et insertion territoriale de la ville antique de Briga (76)
- Vuydanges et salubritas. Gestion des déchets et de l'insalubrité de la ville de Rouen (76)
- Face à la mer - Les occupations humaines dans la Plaine de Caen
- ValEurt : vallée de l'Eure, une rivière, des territoires
- Au fil du plomb de la Seine : origine, circulation et technique de fabrication des objets
- Les églises en Normandie de l'Antiquité tardive à la fin du XIe siècle
- Les vestiges de la Seconde Guerre mondiale
- Les relations entre la Normandie occidentale et les îles anglo-normandes au Second Âge du Fer
Trainecourt - Grentheville (14)
- Les terres cuites d'importation dans les régions atlantiques françaises au Moyen Âge

> La prospection aérienne :
- Département de l'Eure (27)

Sources : BD Carto©IGN, Drac de Normandie (données des années 2022 et 2023)
Carte réalisée en avril 2024

Les dossiers instruits au titre de l'application du droit des sols en Normandie

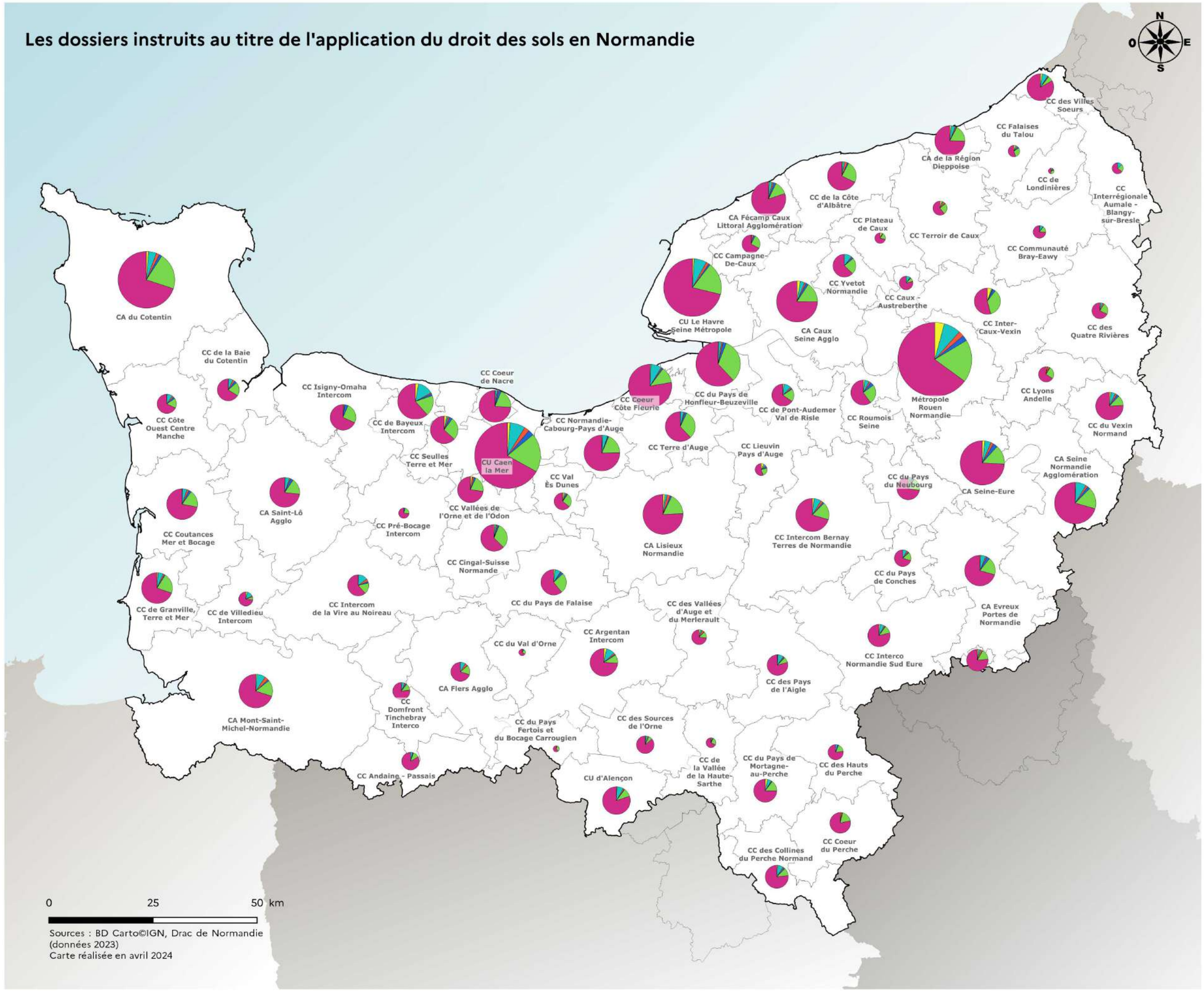

Sources : BD Carto©IGN, Drac de Normandie (données 2023)
Carte réalisée en avril 2024

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

La Drac de Normandie est amenée à formuler des avis sur les dossiers de demandes d'autorisation de travaux dans les espaces protégés (sites patrimoniaux remarquables, monuments historiques et leurs abords, sites classés et inscrits).

En 2023, les cinq unités départementales d'architecture et du patrimoine (UDAP) ont instruit près de 30 000 dossiers au titre de le l'application du droit des sols (ADS).

Nombre de dossiers ADS par territoire d'EPCI :

Typologie de dossiers ADS :

- Déclaration préalable
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Publicité enseigne
- Certificat d'urbanisme

Les graphiques circulaires sont à lire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

EPCI

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Les demandes d'autorisation et déclarations pour intervenir sur un monument historique

Dans le cadre du contrôle scientifique et technique (CST) sur monument historique, la Drac de Normandie est amenée à instruire les demandes d'autorisation et les déclarations pour intervenir sur un monument historique.

En effet, toute intervention projetée sur un monument historique, immeuble ou objet mobilier, doit faire l'objet d'un accord préalable par l'Etat, pour s'assurer qu'elle garantit sa conservation et sa transmission aux générations futures tout en préservant l'intérêt qui a justifié sa protection.
L'intervention envisagée est instruite selon la nature du bien, sa protection (classement ou inscription) et la nature des travaux. L'instruction se fait collégialement entre différents services (unités départementales de l'architecture et du patrimoine, conservations des antiquités et objets d'art, service régional de l'archéologie...), sous la coordination de la conservation régionale des monuments historiques.

Lorsque le projet fait l'objet d'une autorisation, un référent CST réalise le suivi de chantier et assure un appui technique, en lien avec le propriétaire.

Projets instruits (271 en 2023) sur :

Monument historique immeuble inscrit
- Permis de construire sur bâti
- Permis d'aménager sur non-bâti
- Permis de démolir sur bâti
- Déclaration préalable sur non-bâti

Monument historique immeuble classé
- Autorisation de travaux pour restauration, réparation et/ou modification
- Autorisation d'installation temporaire

Monument historique objet mobilier
- Autorisation de travaux sur objet classé
- Autorisation de travaux sur orgue classé
- Déclaration sur objet inscrit

Les pictogrammes se chevauchant peuvent être légèrement déplacés, en regroupement de forme carrée, afin d'être visibles.

- Département normand
- EPCI
- Préfecture et sous-préfecture

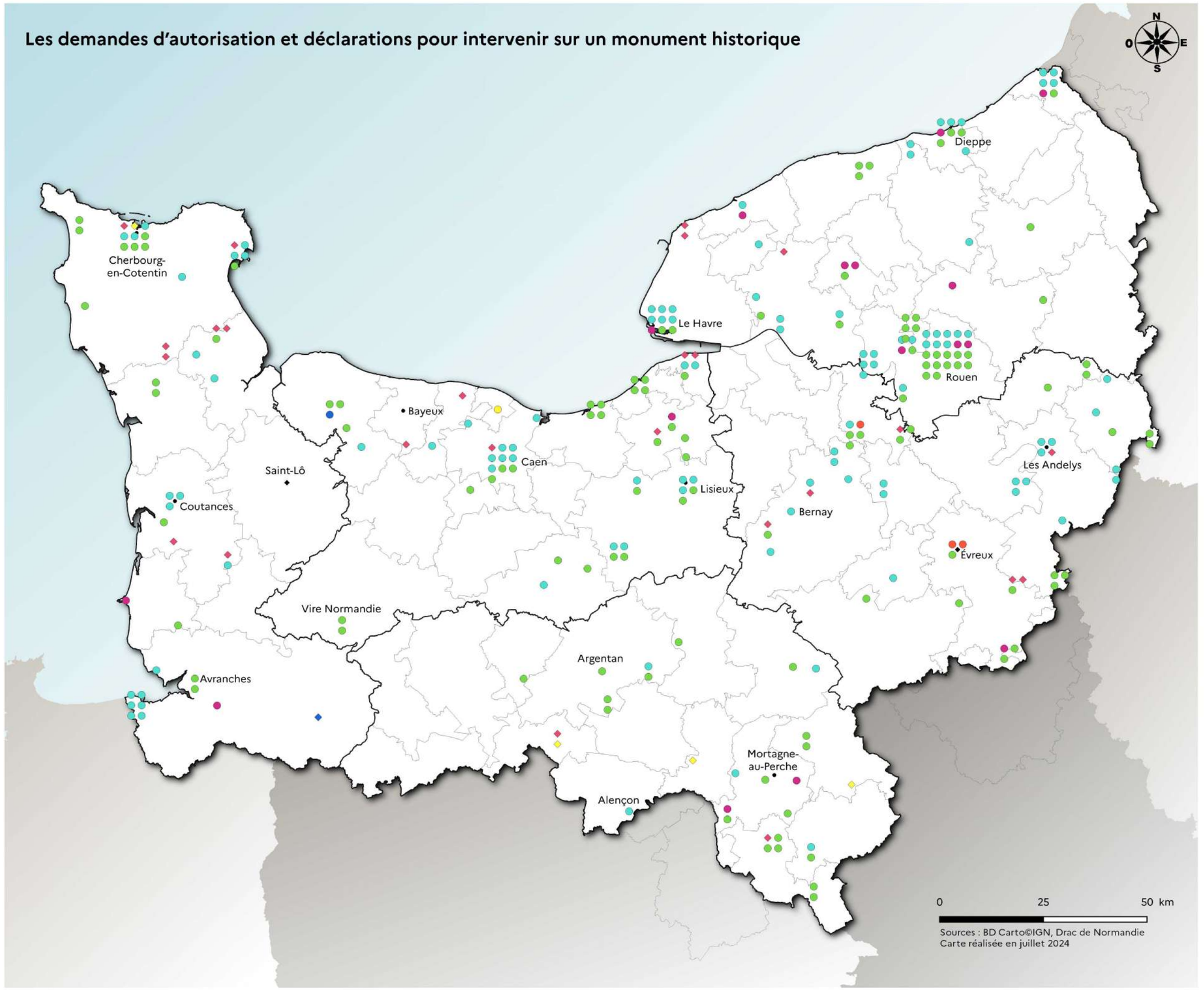

Les opérations de restauration menées sur les monuments historiques avec le soutien de la Drac de Normandie

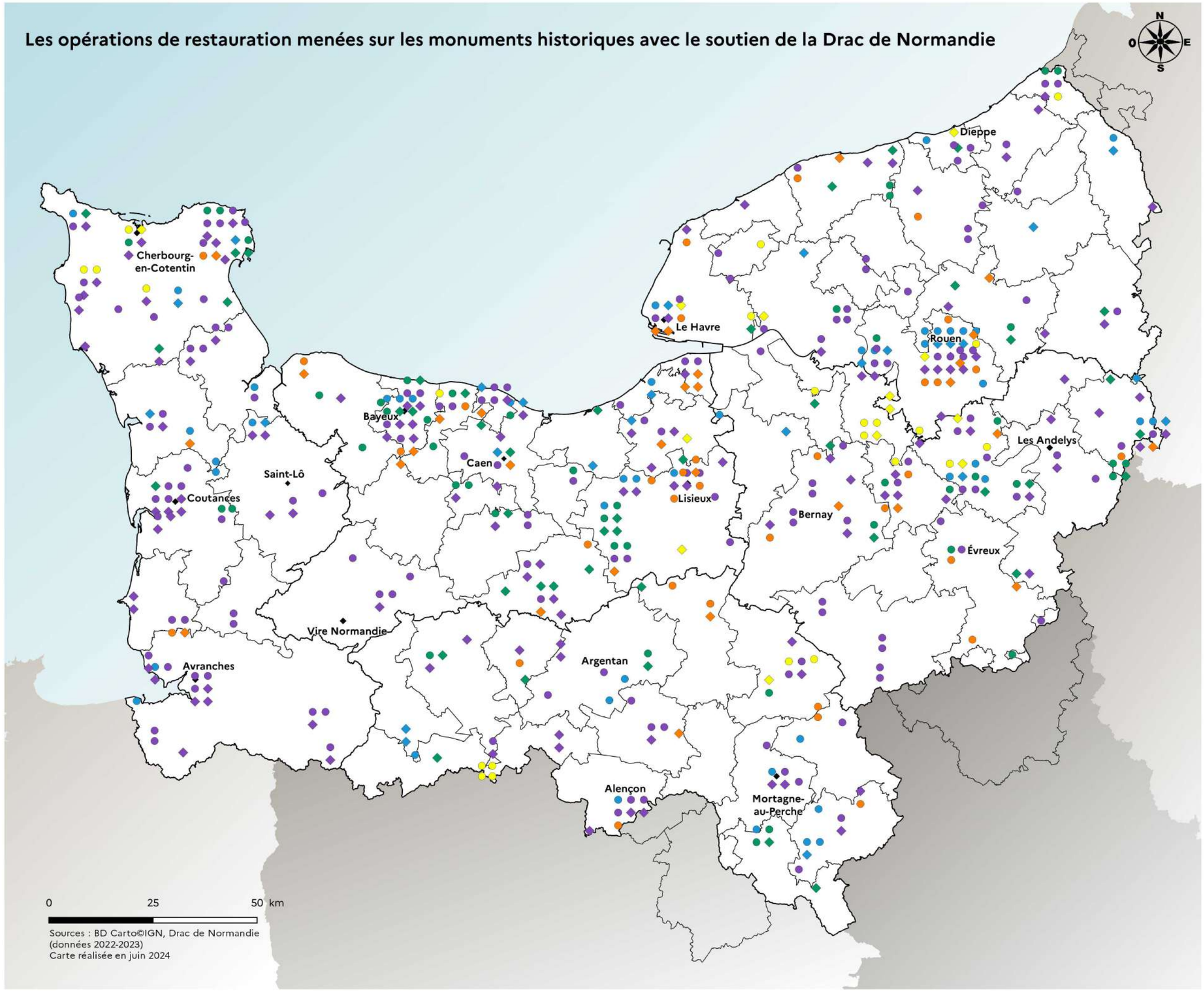

Sources : BD Carto©IGN, Drac de Normandie (données 2022-2023)
Carte réalisée en juin 2024

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

La Drac de Normandie veille à la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des objets et immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

Ainsi, elle accompagne techniquement et financièrement les opérations de restauration des monuments historiques appartenant à des propriétaires privés et publics.

Opération par année de programmation :

- 2022
- 2023

Les pictogrammes se chevauchant peuvent être légèrement déplacés, en regroupement de forme carrée, afin d'être visibles.

Type de patrimoine :

- Patrimoine religieux
- Patrimoine castral
- Patrimoine militaire
- Objet mobilier
- Autre patrimoine

- Département normand
- EPCI
- Préfecture et sous-préfecture

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Les projets d'éducation artistique et culturelle pour les enfants et les jeunes normands

Afin de répondre à l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, la Drac de Normandie déploie différents dispositifs permettant aux enfants et aux jeunes de rencontrer des artistes, découvrir des œuvres, et vivre une expérience de pratique artistique, sur les temps scolaire et extrascolaire.

Nombre de projets retenus en 2023 :

- 1
- 2
- 3
- 4
- 6

Dispositif :

- Babil
- #La culture s'anime en Normandie
- De visu
- Education aux médias et à l'information
- Jumelages Résidences artistes et journalistes
- Structures à caractère social

Contrat culture, territoire, enfance et jeunesse (CTEJ)

Département normand
EPCI
Préfecture et sous-préfecture

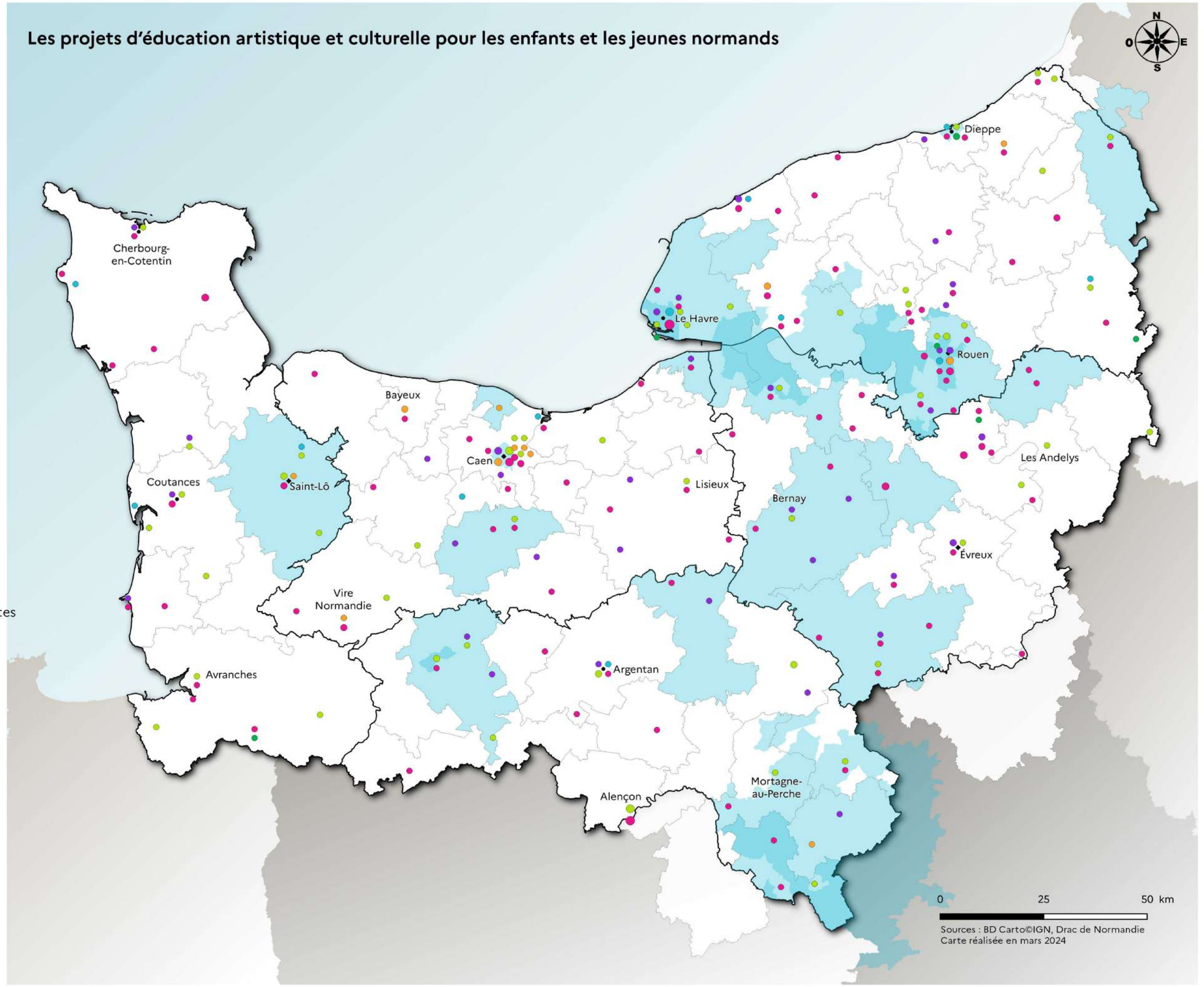

Les projets de territoire en Normandie

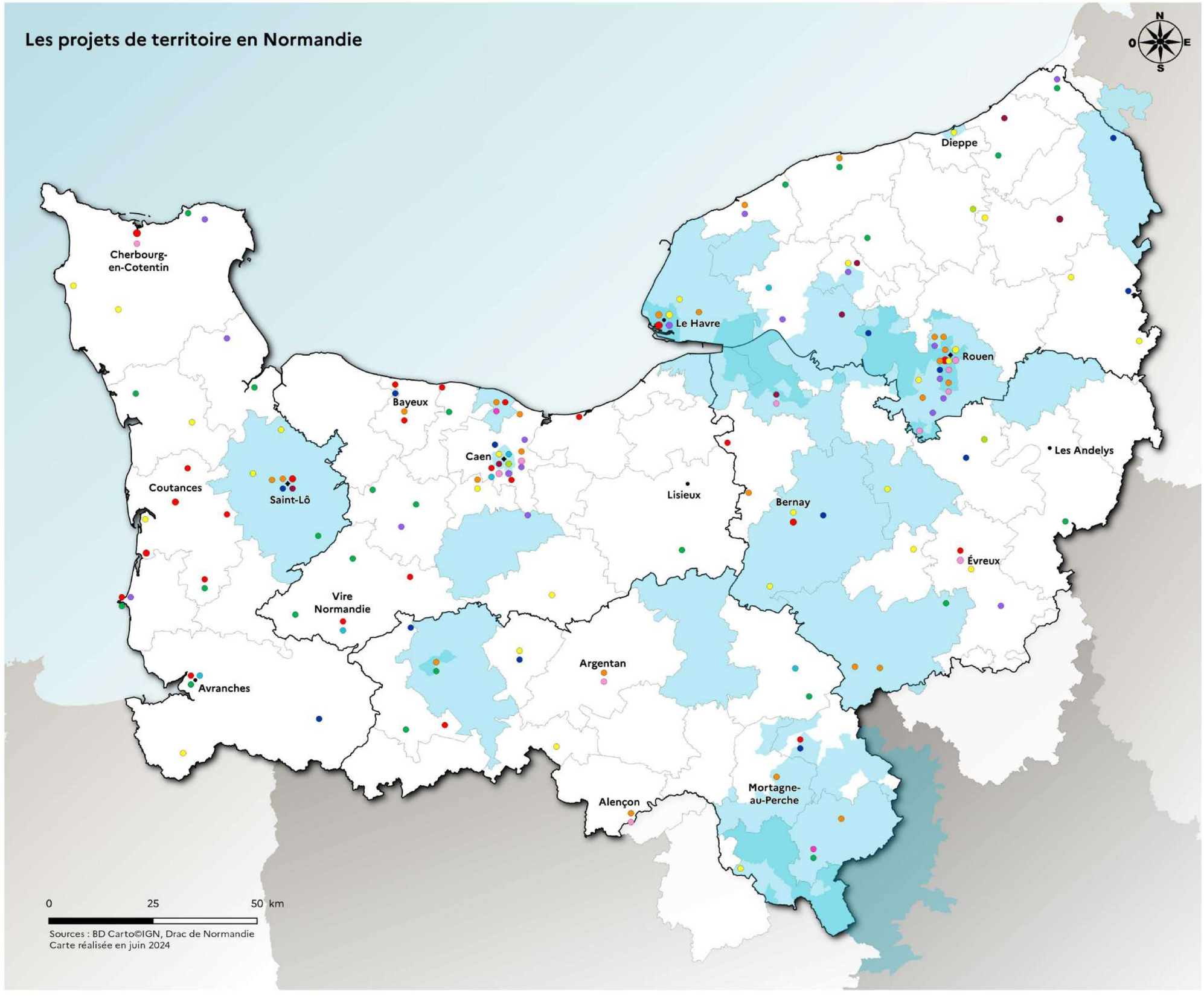

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Les projets de territoire relèvent d'une démarche structurante d'action culturelle sur un territoire donné, notamment en politique de la ville ou en ruralité.
L'intervention peut relever de contrats de territoire avec les collectivités locales, d'un soutien pluriannuel aux projets d'EAC, un soutien aux résidences en territoire rural, ou de dispositifs ministériels tels le Fonds d'innovation territoriale ou l'été culturel.

Nombre de projets retenus en 2023 :
- 1
- 2
- 3

Dispositifs :
- Eté culturel - Impromptus
- Eté culturel - Du soleil entre les lignes
- Eté culturel - Soudain l'été prochain
- Fonds d'innovation Territoriale - Tiers lieux
- Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité
- Itinérance
- Lieux collaboratifs
- Partenariat culturel
- Partenariat culturel triennal en éducation artistique et culturelle (PACTE)
- Résidence territoriale de journalistes
- Territoires ruraux, territoires de culture (TRTC)

Contrat culture, territoire, enfance et jeunesse (CTEJ)

Département normand
EPCI
Préfecture et sous-préfecture

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Les projets de solidarité en Normandie

Les projets de solidarité visent à favoriser la participation à la vie culturelle de personnes (enfant, jeunes, adultes, personnes âgées) en situation de vulnérabilité, d'exclusion, de handicap, de dépendance, d'hospitalisation, de détention, grâce au déploiement de projets co-construits par les structures qui les accueillent et des acteurs culturels.

Parmi eux, culture-santé et culture-justice sont des protocoles nationaux interministériels.

Nombre de projets retenus en 2023 :

- 1
- 3
- 5
- 7
- 9
- 17

Dispositif :

- Culture-santé
- Culture-justice
- Lutte contre les exclusions
- Structures à caractère social

- Département normand
- EPCI
- Préfecture et sous-préfecture

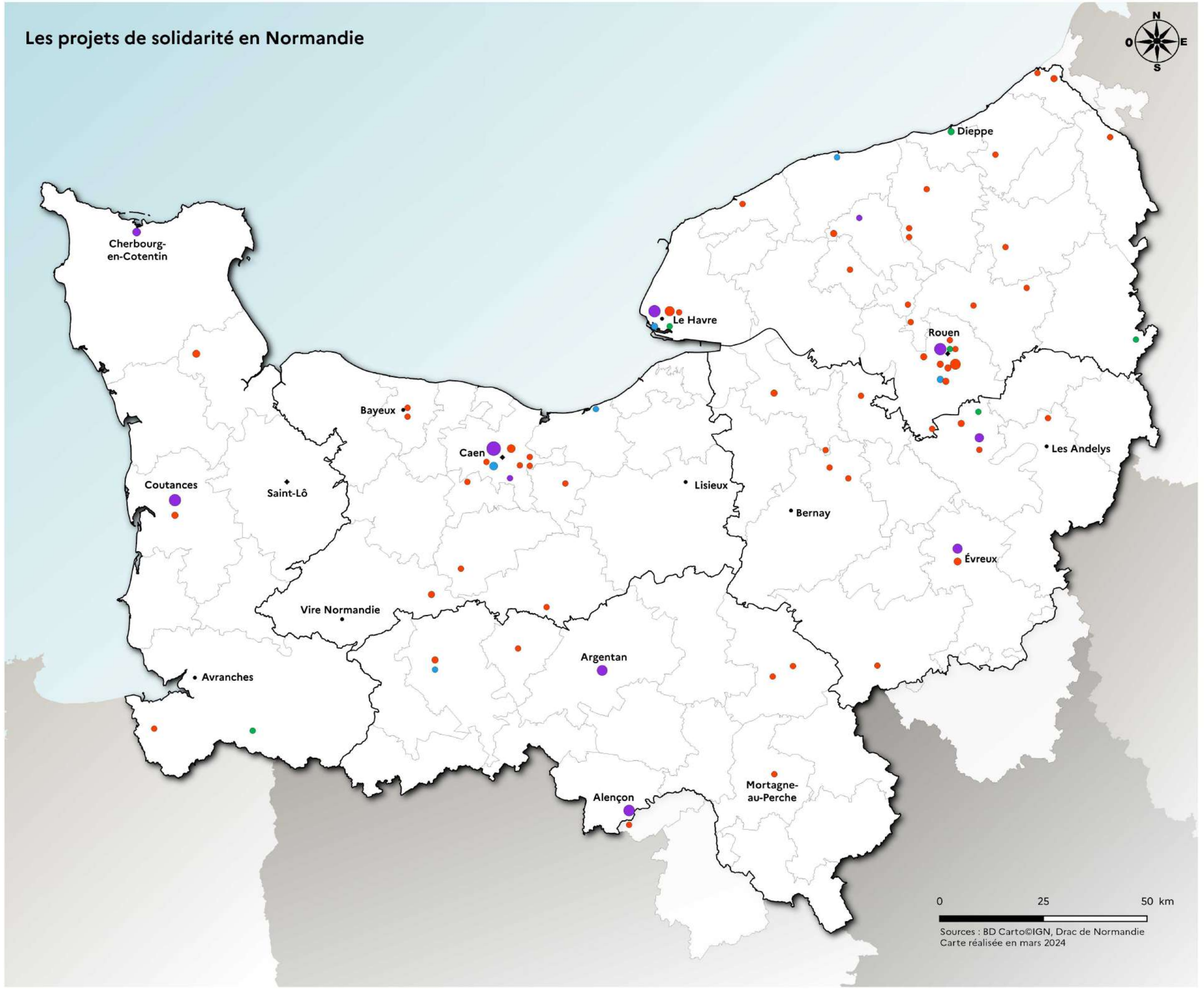

Les contrats avec les collectivités territoriales dans les domaines de la lecture publique et de l'éducation artistique et culturelle en Normandie : CTL, CDLI, CTEJ et CCT

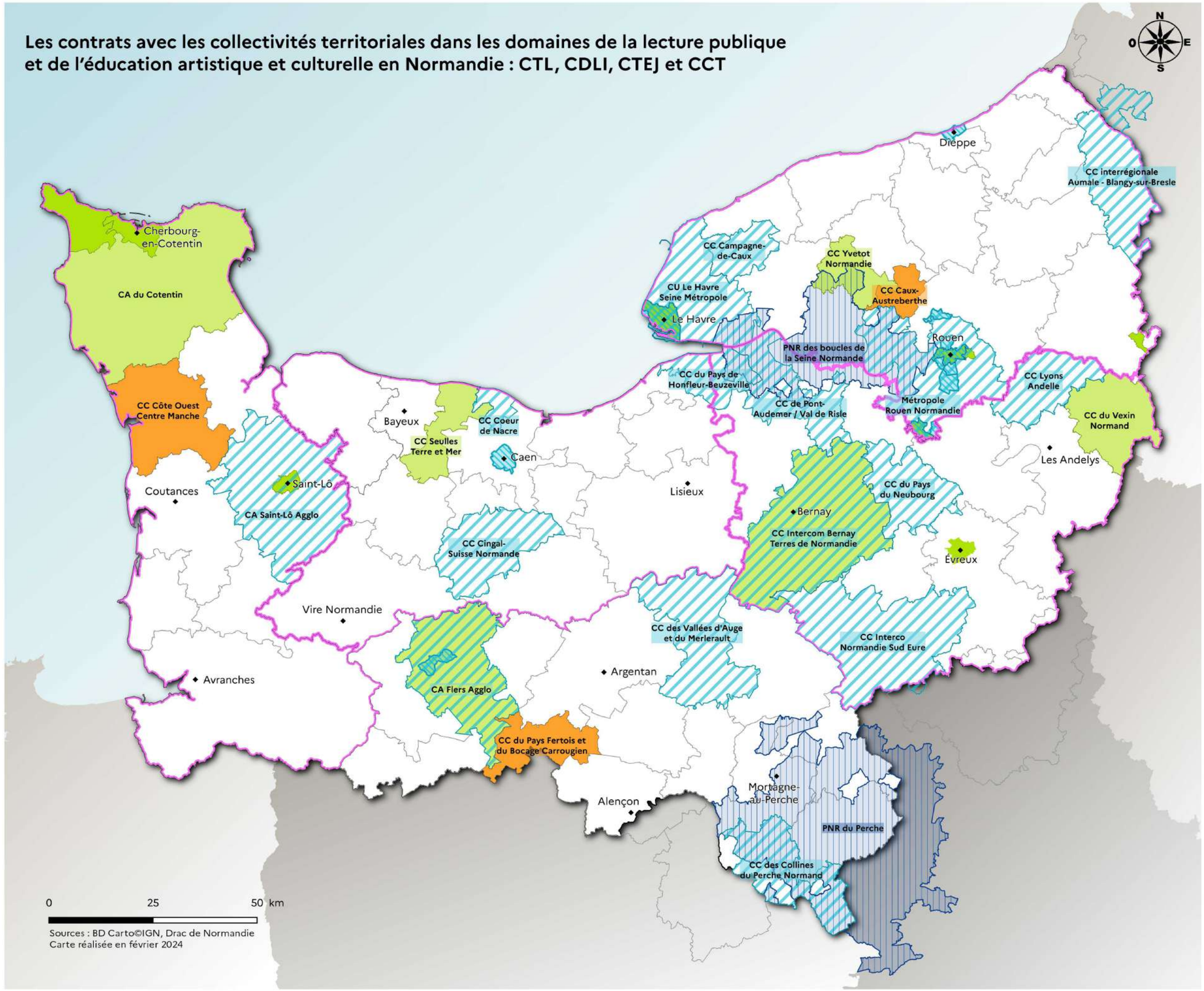

Sources : BD Carto©IGN, Drac de Normandie
Carte réalisée en février 2024

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

La Drac de Normandie contractualise avec des collectivités territoriales dans les domaines de la lecture publique et de l'éducation artistique et culturelle, auprès des jeunes et plus largement auprès de l'ensemble de la population.

Le Contrat territoire lecture (CTL) permet de favoriser une structuration des réseaux de lecture publique et le développement d'actions partenariales entre les acteurs culturels, éducatifs, sociaux et économiques du livre et de la lecture sur un même territoire.
Le Contrat départemental lecture itinérance (CDLI) est destiné à renforcer les réseaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins.

Le Contrat culture, territoire, enfance et jeunesse (CTEJ) contribue à l'épanouissement des enfants et des jeunes en proposant une offre d'éveil éducative.
Quant au nouveau Contrat culture territoire (CCT), il vise l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et la participation des habitants à la vie culturelle.

Contrat territoire lecture (CTL) :
- CTL signé avec une commune
- CTL signé avec un EPCI

Contrat départemental lecture itinérance (CDLI)

Contrat culture, territoire, enfance et jeunesse (CTEJ) :
- CTEJ signé avec une commune
- CTEJ signé avec un EPCI
- CTEJ signé avec un parc naturel régional

Contrat culture territoire (CCT)

EPCI

Préfecture et sous-préfecture

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Les stuctures et compagnies aidées par la Drac de Normandie dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques

La Drac de Normandie accompagne des structures et compagnies artistiques et culturelles de son territoire via différents dispositifs ponctuels ou pluriannuels.

La convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) est un contrat qui lie la Drac aux structures artistiques et culturelles dans le domaine du spectacle vivant et des arts associés (éducation artistique et culturelle, développement culturel, théâtre, musique, livre et lecture, danse, arts visuels, cirque ...) et aussi en partenariat avec d'autres acteurs du territoire (collectivités, EPCI, services de l'Etat).
La convention fixe les modalités de soutien ainsi que les objectifs à atteindre par le bénéficiaire, et ce sur plusieurs années.

Le dispositif des aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV) constitue un pilier de la politique du ministère de la Culture. Ce dispositif soutient les artistes ou équipes artistiques indépendants. Il contribue à l'accompagnement du parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique dans sa dynamique de création avec des aides ponctuelles (aide au projet) ou pluriannuelles (convention-nement de 2 à 4 années consécutives).

- ◆ Structure
- ● Compagnie

Secteurs culturels :

- Arts plastiques
- Cirque et arts de la rue
- Danse
- Livre et lecture
- Musique
- Théâtre et arts associés
- Pluridisciplinaire

- Département normand
- EPCI

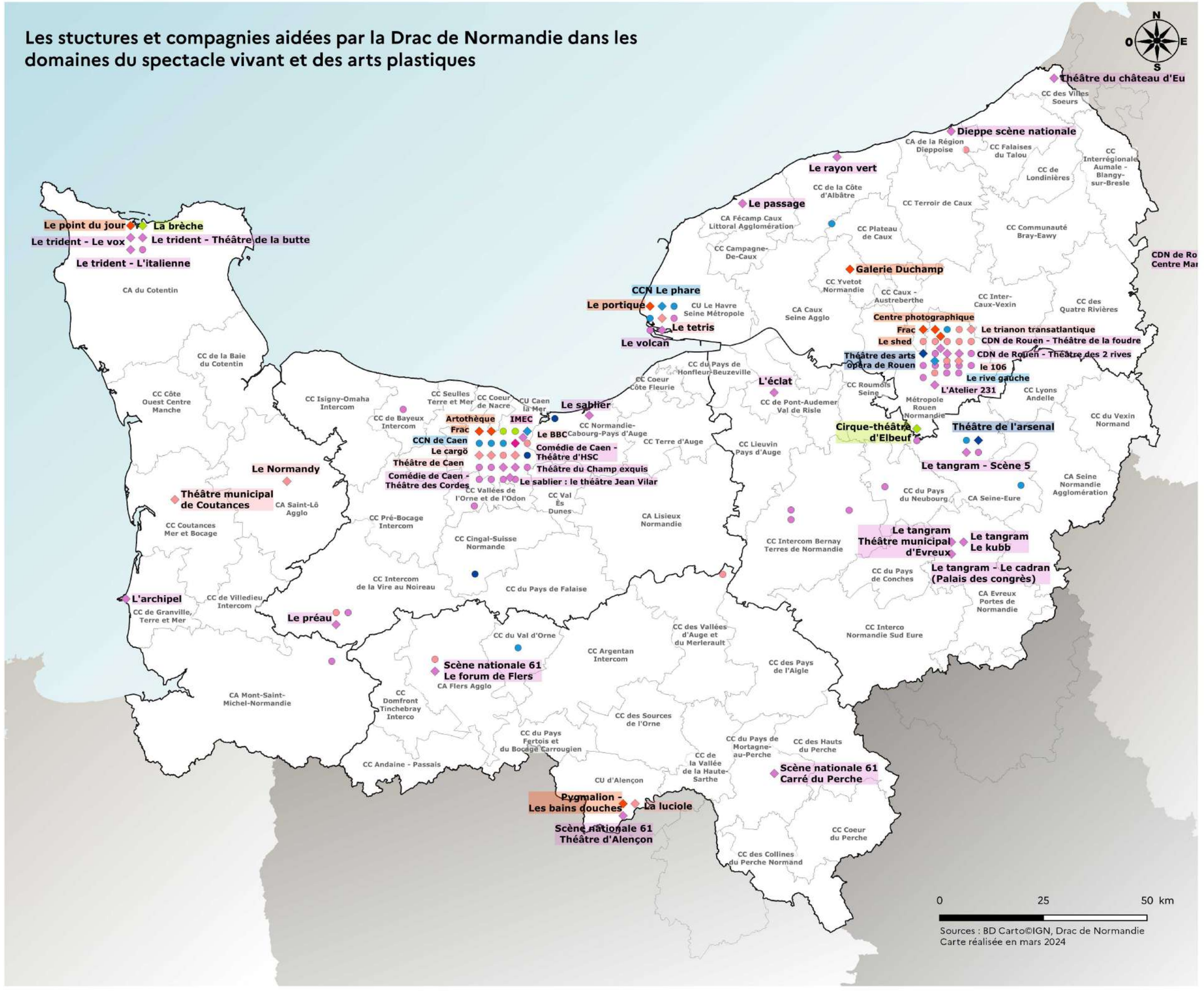

Sources : BD Carto©IGN, Drac de Normandie
Carte réalisée en mars 2024

Les licences d'entrepreneur du spectacle vivant en Normandie

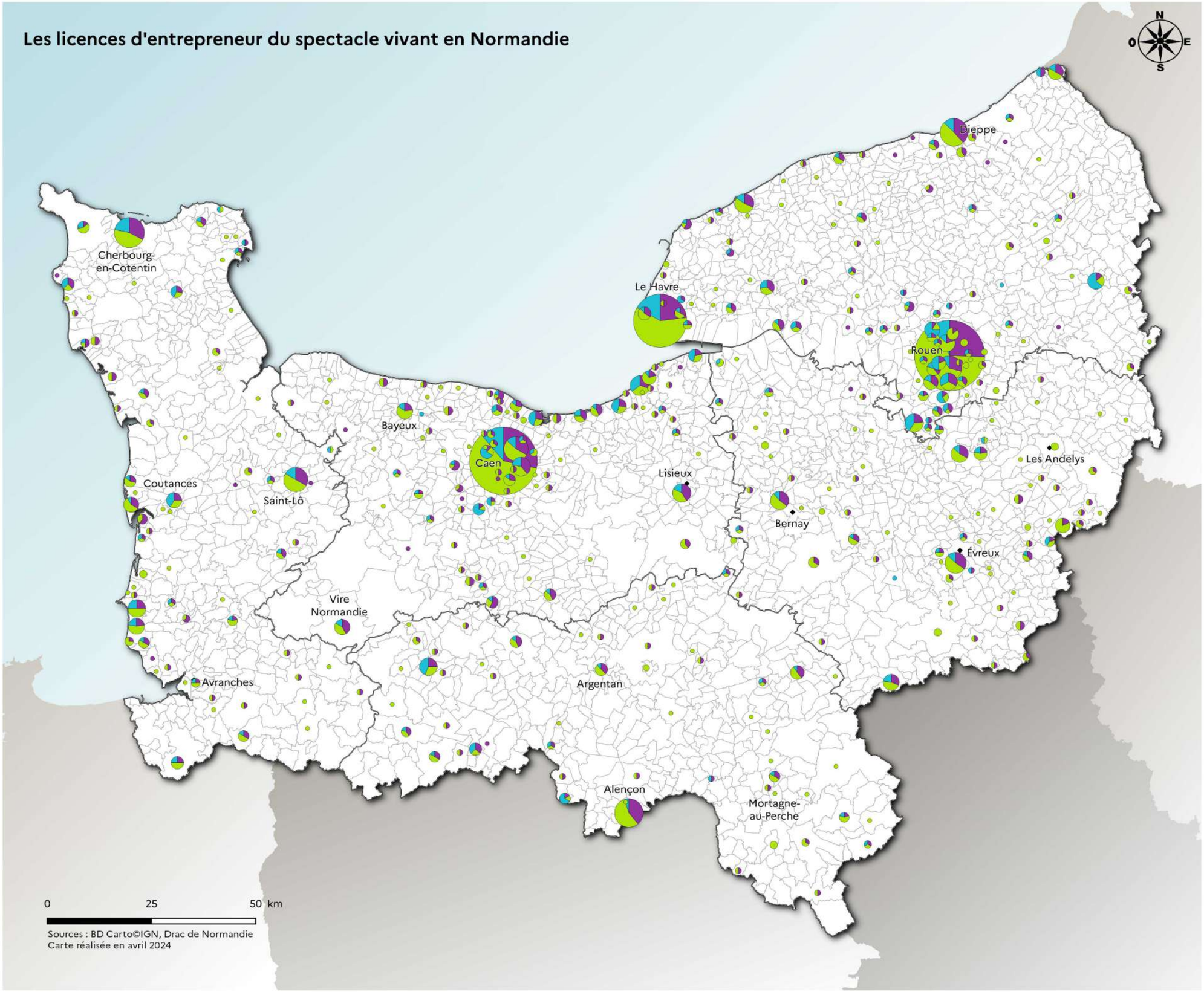

Sources : BD Carto©IGN, Drac de Normandie
Carte réalisée en avril 2024

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Pour exercer son activité, l'entrepreneur du spectacle vivant doit la déclarer auprès du Ministère de la culture. Sont concernés les personnes physiques, les associations, les collectivités publiques, les sociétés... qui exploitent un lieu, produisent et/ou diffusent un spectacle.

En 2023, la Normandie compte 350 exploitants de lieu (qui assurent l'aménagement et l'entretien d'un lieu), 1187 producteurs de spectacle (qui ont en charge la rémunération du plateau artistique) et 669 diffuseurs de spectacle (qui assurent l'accueil du public, la billetterie et la sécurité).

Ce cadre permet de contrôler le respect, par l'entrepreneur de spectacle, de ses obligations en matière de droit social, de droit du travail, de droit de la propriété intellectuelle et artistique, et de sécurité des lieux.

Nombre de licences professionnelles délivrées par commune :

100
40
2

Licence professionelle :

- Exploitant de lieu
- Producteur de spectacle
- Diffuseur de spectacle

Les graphiques circulaires sont à lire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

- Département normand
- Commune
- Préfecture et sous-préfecture

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Les manifestations culturelles organisées en Normandie

Le ministère de la Culture crée de nombreuses manifestations à destination du grand public, lesquelles sont déployées en Région par les Drac.

Architecture, musique, lecture, patrimoines, jardins, ... Ces rendez-vous proposent tout au long de l'année l'accès à l'art et la culture.

La Drac de Normandie (co-)organise :
- La nuit européenne des musées, en mai (19ème édition),
- Les rendez-vous aux jardins, en juin (20ème édition sur le thème « les musiques du jardin»),
- L'été culturel durant la saison estivale (4ème édition),
- Les journées européennes du patrimoine, en septembre (40ème édition sur les thèmes « le patrimoine vivant » et « le patrimoine du sport »)
- Les journées nationales de l'architecture, en octobre (23ème édition sur le thème « Architecture et transition écologique »).

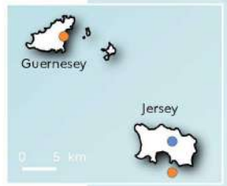

Manifestation culturelle :
- La nuit européenne des musées
- Les rendez-vous aux jardins
- L'été culturel
- Les journées européennes du patrimoine
- Les journées nationales de l'architecture

Nombre de sites organisateurs d'animation en 2023 :
1, 2, 3, 5, 10, 30, 50

- Département normand
- EPCI
- Préfecture et sous-préfecture

Sources : BD Carto©IGN, Drac de Normandie
Carte réalisée en novembre 2023

Les festivals en Normandie

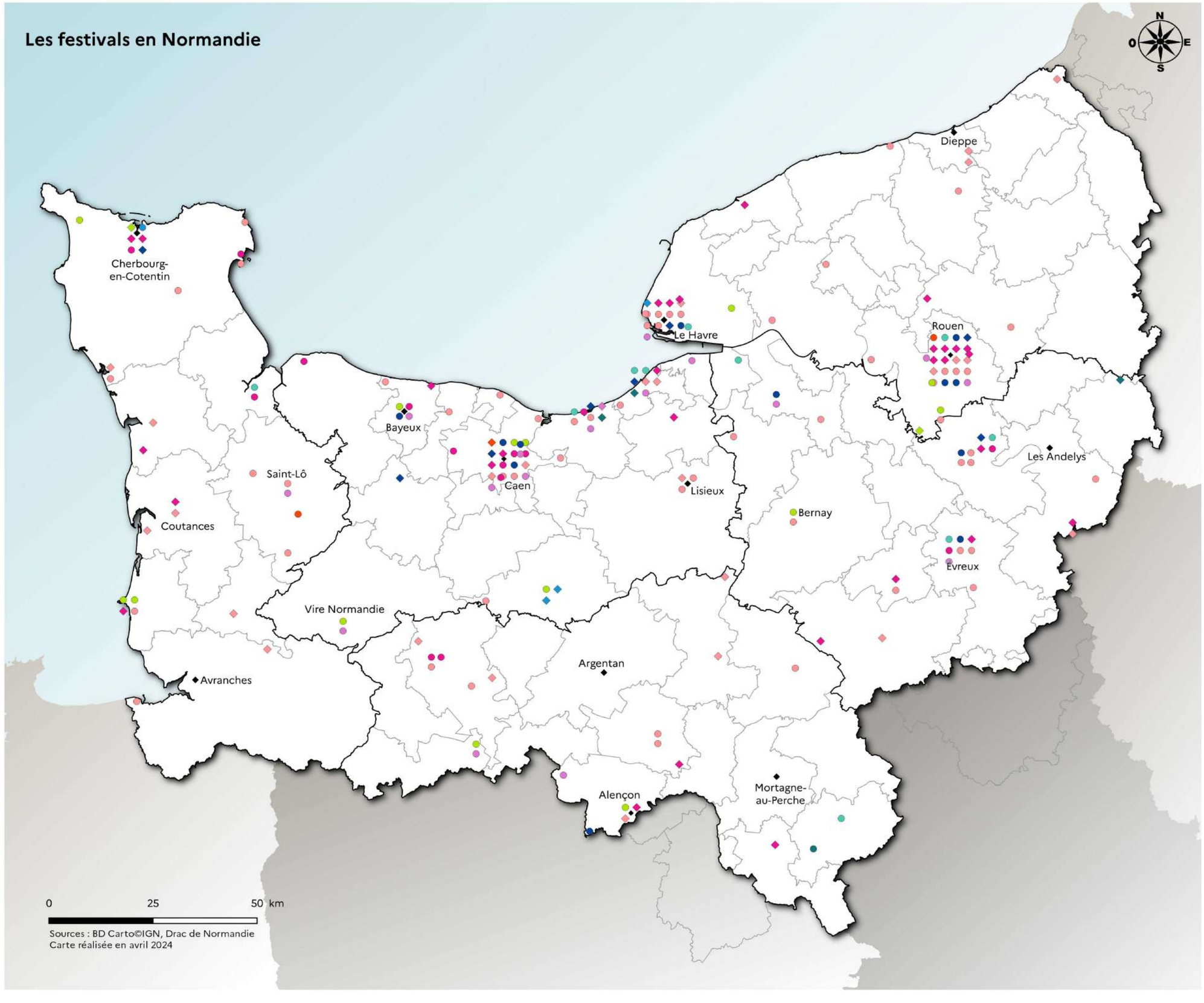

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Les festivals composent un paysage riche et varié qui recouvre l'ensemble du champ culturel : la musique, les arts de la rue, le cirque, le cinéma, le livre, la bande dessinée, les arts visuels, la danse, le théâtre et arts associés, le conte…

En Normandie, ce sont plus de 200 festivals et salons qui ont lieu chaque année. Un tiers a bénéficié du soutien financier de la Drac de Normandie en 2023. Certains ont notamment bénéficié du fonds festival mis en place dès 2020 pour soutenir les festivals fragilisés par l'annulation ou le report d'éditions.

- Festival
- Festival aidé par la Drac en 2023

Les pictogrammes se chevauchant peuvent être légèrement déplacés, en regroupement de forme carrée, afin d'être visibles.

Secteur culturel :
- Arts plastiques
- Cinéma
- Cirque et arts de la rue
- Danse
- Livre et lecture
- Musique
- Photographie
- Théâtre et arts associés
- Pluridisciplinaire

- Département normand
- EPCI
- Préfecture et sous-préfecture

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Les aides versées par la Drac de Normandie

La Drac Normandie soutient financièrement les acteurs et les actions culturels sur le territoire régional via plusieurs programmes. Au total, cela représente 58,5 millions d'euros pour 2023.

Programme « Patrimoines » (175) : Travaux et entretien, subventions, études, acquisition de collections, opérations de valorisation et sensibilisation… dans le domaine des patrimoines (monuments historiques, architecture, espaces protégés, archives, musées de France, archéologie…).

Programme « Création » (131) : Aides pour la création, la production et la diffusion du spectacle vivant et des arts visuels (compagnies, lieux labélisées, festivals, résidences…).

Programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (361) : Soutien aux établissements d'enseigne-ments supérieurs de la culture, d'insertion professionnelle, et de formation continue. Et soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle (enfance et jeunesse, pratique amateur, culture-santé, culture-justice, culture-handicap…).

Programme « Livre et industries culturelles » (334) : Soutien au développement de la lecture et des collections, soutien aux professionnels du livre.

Programme « Compétitivité » (363) : Opérations du plan de relance et de résilience.

Répartition des aides versées par territoire d'EPCI :

5 M€
2 M€
500 k€

Programme 175
Programme 131
Programme 361
Programme 334
Programme 363

Les graphiques circulaires sont à lire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

EPCI

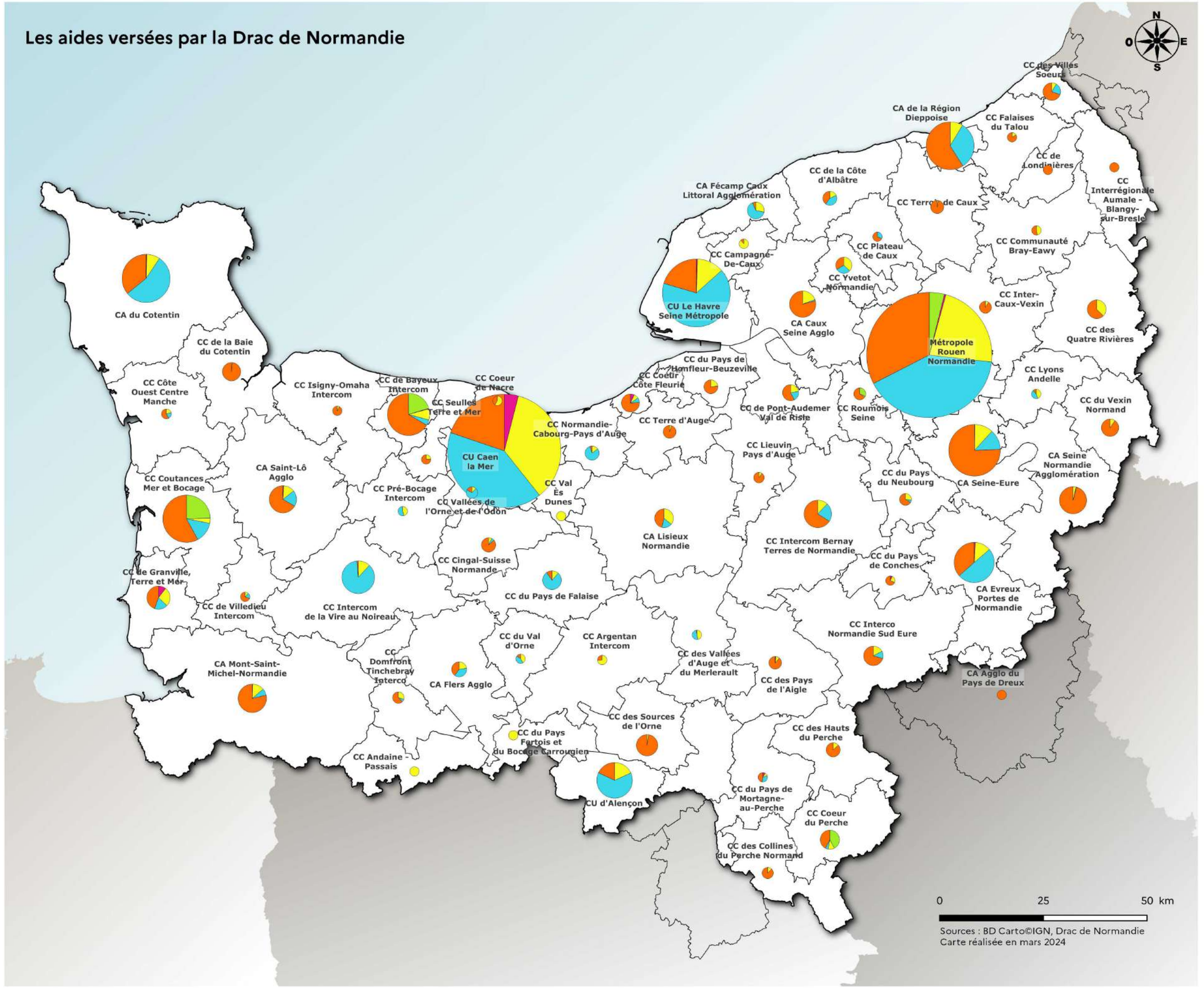

Mémento culturel de Normandie

2024

Cette publication a été réalisée par la Drac de Normandie

Crédits photographiques de la couverture : cathédrale de Bayeux @Drac de Normandie / H. Leclerc.

Tous droits réservés
Juin 2024

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie
13bis rue Saint-Ouen
14052 Caen cedex 4
Tél : 02 31 38 39 40
drac.normandie@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie